

2010 → 2015

# Charte

Vers un développement durable  
en Pays d'Aix

*Agir dans l'exemplarité  
par une croissance verte*

**ÉCO-RESPONSABILITÉ  
PAR LES AGENTS DE LA CPA**



# SOMMAIRE

Méthodologie de mise en œuvre	4
I • Le contexte	4
II • Les enjeux pour la collectivité	4
III • L'organisation de la Communauté du Pays d'Aix et les cibles prioritaires de la démarche interne ER'A	5
Les objectifs de la CPA	7
Le diagnostic	9
La Commande Publique Durable	10
Consommables et Matériels	13
Production et traitement des déchets	18
Déplacements et émissions de CO <sub>2</sub>	23
Énergie et gestion des bâtiments	28
Plan d'actions	36
Les actions mises en place dans le cadre du trophée des services	79
Conclusion	83



# MÉTHODOLOGIE DE MISE EN ŒUVRE

## I • Le contexte

Consciente que la problématique du développement durable ne saurait se traiter au seul niveau national, la Communauté du Pays d'Aix s'est dotée depuis 2005 d'une Charte Environnement qui évolue aujourd'hui vers une Charte Développement Durable.

Cette Charte reprend les orientations fixées par le gouvernement et fixe la politique de développement durable du Pays d'Aix.

La Charte vers Développement Durable se décline autour de 2 volets :

- **Une « Charte Territoire » :**

Elle regroupe les actions environnementales développées sur le territoire communautaire et plus largement celles recouvrant le champ du Développement Durable, conduites et proposées avec l'ensemble des partenaires.

- **Une « Charte Interne », la démarche ER'A : une éco-responsabilité par les Agents de la CPA :**

Elle regroupe l'ensemble des démarches développées en interne par les agents et les services de la CPA, visant à limiter l'impact du fonctionnement et de la gestion des services, et du patrimoine communautaire.



## II - Les enjeux pour la collectivité

### **Maîtriser l'impact environnemental du fonctionnement des services communautaires et répondre aux obligations réglementaires**



Au même titre que les entreprises ou tout autre organisme, le fonctionnement des collectivités génère un impact environnemental conséquent. On estime à 15 % du PIB soit 45 milliards d'euros en France le poids des

collectivités dans les principes d'achats national. (Source : Achats et développement durable – Enjeux, méthodologie et initiatives. Comité 21 AFNOR, 2005). Le défi de la Communauté du Pays d'Aix consiste à participer à une démarche citoyenne et solidaire pour préserver les ressources naturelles et limiter les émissions de polluants dans le respect du cadre réglementaire.

### **Répondre aux enjeux du volet « Territoire » de la Charte Développement Durable**

Les actions portées en interne et le fonctionnement au quotidien de la Communauté du Pays d'Aix répondent aux enjeux de la Charte de Territoire :

- adopter des modes de vie, de consommation et de production durables
- préserver la biodiversité et les ressources
- préserver la santé de l'homme
- lutter contre le changement climatique

### **Assurer un rôle d'exemplarité auprès de nos partenaires et des citoyens**

L'action de l'administration a une valeur exemplaire. Une démarche Éco-Responsable engagée par une administration a toutes les chances d'être suivie par d'autres acteurs de la société.

## **III - L'organisation de la Communauté du Pays d'Aix et les cibles prioritaires de la démarche interne ER'A**

La mise en place d'une telle démarche au sein d'une administration de 900 agents nécessite une organisation particulière, basée sur les principes de pilotage d'un projet : désignation d'un chef de projet, mise en place d'un groupe de travail, implication de la hiérarchie, points réguliers sur l'avancement du projet...

Le processus est piloté par le Directeur Général des Services qui désigne un chef de projet pour mener à bien la Charte interne au cours de l'année 2010.

Le service écologie urbaine a été choisi pour assurer la mise en œuvre de cette démarche et s'est entouré des appuis du service communication, formation, contrôle de gestion pour l'aider dans cette mission.

Les services « logistiques » et « opérationnels » ont également été mobilisés pour conduire la démarche : les services bâtiment, énergie, piscine, moyens généraux, commande publique, informatique et télécommunication, transports, déchets, ont permis de réaliser le diagnostic, de fixer les objectifs et définir le plan d'actions.

La Communauté du Pays d'Aix s'est fixé un objectif ambitieux d'impliquer l'ensemble des 900 agents de la Communauté du Pays d'Aix au fur et à mesure des 5 ans de vie de la Charte.

Cependant, tous ne sont pas concernés au même titre dans la mise en place de ce projet et les moyens d'actions diffèrent selon les publics.

La Communauté du Pays d'Aix s'est donc fixé 2 objectifs prioritaires :

- Modifier les **comportements individuels** des agents.
- Améliorer les **comportements collectifs** par « métiers » :
  - dans chaque activité professionnelle ;
  - dans les services assurant des missions de logistique ou de centralisation des achats ou procédures.



## OBJECTIF 1 • MODIFIER LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS DES AGENTS

Chaque agent, dans sa vie courante, comme sur son lieu de travail génère des impacts sur l'environnement : déplacements, habitudes de consommation, tri des déchets...

Le but de la démarche ER'A est de sensibiliser un maximum d'agents à la modification des habitudes et diminuer ainsi l'impact sur l'environnement.

Pour se faire, la Communauté du Pays d'Aix a décidé de mettre en place un trophée des services pour valoriser les actions mises en œuvre par les services les plus vertueux.

Ce trophée 2010 est conçu comme un outil de management où l'encadrement tient une place privilégiée : il impulse la démarche au niveau du service, organise et coordonne le **trophée des services**.

Le premier trophée, lancé en 2010, a laissé libre champ à toutes les idées des agents volontaires.

7 équipes se sont inscrites, représentant 7 directions et plus de 85 agents. Toutes les équipes se sont engagées selon leur propre initiative sur des actions exemplaires, innovantes, reproductibles dans les autres services et seront récompensées en fin d'année selon les efforts fournis.

Les thèmes d'actions ont été le tri des déchets, les économies de papier, le covoiturage mais aussi de véritables projets de service autour du développement durable comme par exemple dans le service des piscines ou du Centre de Formation des Apprentis.

## OBJECTIF 2 • MODIFIER LES COMPORTEMENTS COLLECTIFS PAR « MÉTIERS »

La modification des comportements doit également se faire au niveau collectif : Les agents et les services doivent mettre en œuvre des procédures de travail prenant mieux en compte l'environnement.

C'est sur la base du diagnostic réalisé en interne qu'ont pu être abordées les améliorations possibles dans les procédures de travail de la Communauté du Pays d'Aix pour prendre en compte le développement durable.

Une équipe projet a été mise en place pour accompagner les services et le groupe projet dans la mise en œuvre des actions. Elle est composée des directions « ressources » de la Communauté du Pays d'Aix, disposant des moyens de mettre en œuvre les actions, tant d'un point de vue de la modification des comportements, que des procédures de travail. Il s'agit des services bâtiment, énergie, piscine, moyens généraux, commande publique, informatique et télécommunication, transports et déchets.

Le travail en équipe a permis de voir les points forts et les points sur chacun des sujets abordés et de définir un plan d'actions visant à améliorer la prise en compte du développement durable au travail.





## LES OBJECTIFS DE LA CPA

Selon les deux objectifs initialement définis (modification du comportement des agents, amélioration des procédures de travail), la Communauté du Pays d'Aix s'engage à s'améliorer sur 5 thématiques :

### L'ACHAT DE PRODUITS MOINS POLLUANTS :

La consommation de biens et de services suppose le recours à des procédés de fabrication et aux transports qui émettent des gaz à effet de serre et des polluants.

Limiter l'impact de nos consommations suppose l'optimisation de nos achats et la prise en compte du développement durable dans le choix des produits et des services.

- **Objectifs 2015 : Atteindre l'obligation réglementaire de prise en compte du développement pour tous les marchés concernés d'ici 2015.**
- **Objectifs 2015 : Attribuer une pondération supérieure à 15 % sur les critères développement durable pour 50 % des marchés concernés d'ici 2015.**



### L'UTILISATION DES « CONSOMMABLES » :

L'enjeu majeur en matière de développement durable, dans ce domaine, porte sur le papier. En effet, c'est en quantité le premier consommable utilisé au bureau. L'objectif est double : réduire les consommations et améliorer la qualité de l'environnement des produits achetés.

- **État des lieux : 121 tonnes de papier utilisées en 2009 (hors papier « en tête »).**
- **Objectifs 2015 : 100 % de papier labellisé (NF environnement, Écolabel Européen, PEFC, FSC...)**
- **Objectifs 2015 : 20 % de consommation en moins**



## LA PRODUCTION DE DÉCHETS ET LEUR TRAITEMENT :



Les collectivités sont génératrices de nombreux déchets : papier, peintures, déchets de bâtiment, déchets électroniques, etc., susceptibles de faire l'objet d'une collecte sélective pour leur retraitement ou leur valorisation.

- **État des lieux : 19 tonnes de papier collectées en 2009, soit 49 kg / agents**
- **Objectifs 2015 : Améliorer le tri de 10 kg par an et par poste de travail permettrait d'attendre la moyenne nationale d'ici 2012 (80 kg/an/agents).**

## LES ÉMISSIONS DE POLLUTIONS :

Le territoire de la Communauté du Pays d'Aix se situe à proximité de grands centres urbains, et de complexes industriels importants, qui génèrent des taux de pollution atmosphérique important sur le Pays d'Aix.

Par leurs déplacements, les agents de la Communauté du Pays d'Aix contribuent à cet état de fait.

- **État des lieux : 165 véhicules de service, dont 16 moteurs GPL, 2000 T d'équivalent CO<sub>2</sub> produit**
- **Objectifs 2015 : 4 véhicules électriques par an au fur et à mesure du renouvellement**  
**Réduction de 10% de consommation de carburant**  
**Mise en place du PDE pour les agents**

## LES CONSOMMATIONS D'EAU :

La première source de consommation d'eau par les services de la Communauté du Pays d'Aix est liée à la gestion de 14 piscines publiques. Les espaces verts (parcs relais et plan d'eau de Peyrolles) et l'eau courante sur les bâtiments administratifs sont les autres principaux postes de consommation.

La consommation d'eau dans les piscines fait l'objet d'un suivi et d'un programme de réduction des consommations.

- **État des lieux : 240 000 m<sup>3</sup> d'eau consommée en 2009**
- **Objectifs 2015 : Poursuivre la réduction des consommations d'eau**

## LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE :

Dans le cadre de ses activités, la Communauté du Pays d'Aix produit et consomme de l'énergie. Ces activités sont réparties sur 60 sites.

Les locaux utilisés font l'objet d'importantes disparités concernant leur vocation (bâtiments administratifs, locaux techniques, salles de conférence, pôles de collecte, équipements sportifs et culturels...), leur capacité d'accueil, leur mode de chauffage, leur statut (propriété CPA, location, mise à disposition...). Cette disparité de statut est le principal obstacle au déploiement d'actions visant à optimiser les consommations d'énergie.

- **État des lieux : diagnostic énergétique sur les bâtiments administratifs depuis 2007**
- **Objectifs 2015 : Poursuivre les efforts sur la réduction des consommations énergétiques**





# DÉMARCHE ER'A

## LE DIAGNOSTIC

Le premier diagnostic effectué dans le cadre de la démarche ER'A a été conduit entre mai et Août 2010 par le Service Écologie Urbaine avec l'appui des services suivants :

- Direction Gestion du Patrimoine Bâti
- Service des Piscines
- Direction des Services des Télécommunications et de l'Administration Électronique (DSITAE)
- Direction des Moyens Généraux
- Direction de la Collecte des Déchets
- Direction de l'Environnement
- Direction de la Commande Publique
- Direction de la Communication
- Direction des Ressources Humaines
- Contrôle de Gestion
- DGA Aménagement du Territoire

Des entretiens individuels et des réunions collectives ont permis d'établir un état des lieux, des atouts et des faiblesses, des objectifs pour 2015 ainsi que des actions à mettre en œuvre. Cette première version sera à préciser dans les années futures.

Le diagnostic et les actions définies s'articulent autour des thématiques suivantes :

- la Commande Publique Durable ;
- les consommables et matériels ;
- la gestion des déchets ;
- les déplacements ;
- l'énergie et les bâtiments.



## LA COMMANDE PUBLIQUE DURABLE

### Contexte

La consommation de biens et de services suppose l'utilisation de matières premières, le recours à des procédés de fabrication, le transport de marchandises... Les étapes de fabrication et de distribution d'un produit ont de nombreuses répercussions sur l'Environnement : épuisement des ressources, émission de gaz à effet de serre, de polluants, production de déchets à éliminer.

On estime à 15% du PIB, soit 45 milliards d'euros en France le poids des collectivités dans les principes d'achats nationaux (Source : Achats et développement durable – Enjeux, méthodologie et initiatives - Comité 21, AFNOR, 2005).

De ce fait, la commande publique représente un levier d'action incontournable. À ce titre, plusieurs textes réglementaires fixent les obligations, et définissent les moyens à mettre en œuvre :

- Les Directives communautaires « marchés publics » du 31 mars 2004.
- L'article 6 de la Charte Constitutionnelle de l'Environnement qui fait obligation à toutes les politiques publiques de promouvoir un développement durable : protection de l'environnement, développement économique et progrès social.
- Code des marchés publics de 2006. Il offre la possibilité de prendre en compte le développement durable (articles 5, 6, 10, 14, 15, 30, 45, 50, 53), au niveau :
  - de la définition des besoins ;
  - des cahiers des charges ;
  - des candidatures et des offres.

Par ailleurs, un Plan national d'actions des achats publics durables a vu le jour en 2007 avec pour objectif de faire de la France un des pays les plus engagés d'ici 2009. Dans ce plan, l'État encourage les collectivités locales à s'engager sur la voie de l'achat public durable.

### Diagnostic

Au sein de la CPA, les marchés sont rédigés par les services. Au-dessus de 90 000 €, la Direction de la Commande Publique assure la coordination et la gestion du marché en collaboration avec le service acheteur.

Depuis 2006, la prise en compte du développement durable dans les marchés publics a été organisée : une annexe environnementale est jointe à la fiche de définition du besoin : elle doit être renseignée dans le cadre des marchés supérieurs à 90 000 €.

La Direction de la Commande Publique et le service écologie urbaine apportent leur appui pour la rédaction des clauses environnementale dans le marché.



Les acheteurs ont également la possibilité de participer aux journées d'échanges organisées par le Réseau Régional « Commande Publique et Développement durable » animé par l'ARPE PACA et d'accéder aux informations mises à disposition sur le réseau « **achats responsables** »\*, pour obtenir un appui technique et juridique concernant l'intégration du développement durable.

À ce jour, il est difficile d'assurer un suivi des marchés au regard du développement durable, notamment pour les marchés inférieurs à 90 000 € dont la gestion relève des services directement.

L'année 2011 sera consacrée à la mise en place de ces outils de pilotage.

Depuis 2008, la CPA a mis en place un cartouche annexé aux délibérations communautaires qui vise à intégrer le développement durable très en amont des projets. L'ensemble des délibérations communautaires est analysé au regard du développement durable et montre les mesures compensatoires à mettre en œuvre par le projet pour réduire les impacts sur l'environnement.

### Notre organisation

#### LES ATOUTS

- L'existence d'obligations et d'outils réglementaires permettant la prise en compte du développement durable ;
- Des outils de programmation et de suivi des marchés disponibles ;
- Une volonté affichée des pouvoirs publics ;
- L'adhésion de la CPA à deux réseaux d'acheteurs ;
- La centralisation des marchés supérieurs à 90 000€ par la Commande Publique ;
- L'appui technique et juridique proposé par le Service Écologie Urbaine.

#### LES FAIBLESSES

- Une culture communautaire insuffisante concernant l'intégration du développement durable, tant sur le plan technique, juridique et financier ;
- Une « annexe environnementale » à la fiche de définition du besoin trop complexe à renseigner ;
- Le manque d'anticipation des acheteurs concernant le recours à l'appui technique et juridique mis à leur disposition.

### Objectifs :

- **Atteindre l'obligation réglementaire de prise en compte du développement durable pour tous les marchés concernés d'ici 2015.**
- **Attribuer une pondération supérieure à 15 % sur les critères développement durable pour 50 % des marchés concernés d'ici 2015.**

\* [www.achatsresponsables-bdd.com](http://www.achatsresponsables-bdd.com)



## Actions :

- Action 1 Former les acheteurs à la prise en compte du développement durable P 38
- Action 2 Améliorer la prise en compte du développement durable dans les pratiques professionnelles P 38
- Action 3 Identifier en amont les marchés présentant des enjeux en matière de développement durable P 39
- Action 4 Améliorer la formulation de « l'annexe environnement » de la fiche de définition du besoin P 39
- Action 5 Programmer et améliorer l'organisation de l'appui technique et juridique en matière de développement du développement durable P 40
- Action 6 Organiser la mise en partage entre les acheteurs de la CPA, de documents et d'informations permettant la prise en compte du développement durable dans la commande publique (DCE, Écolabels...) P 40
- Action 7 Suivre les modalités de prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés attribués P 41
- Action 8 Promouvoir la participation des acheteurs à des réseaux dédiés à la Commande Publique Durable P 41
- Action 9 Organiser le retour d'expérience et évaluer la satisfaction des utilisateurs concernant les produits et services Éco-Responsables achetés par la CPA P 42



## CONSOMMABLES ET MATÉRIELS

La Communauté du Pays d'Aix utilise divers produits de consommation courante regroupés sous le terme générique de « consommables » dans le cadre de son activité : papier, fournitures bureau, cartouches pour copieurs et imprimantes, vêtements... ainsi que du matériel : informatique, mobilier, etc.

Dans ce domaine, la version 2010 du diagnostic ER'A a porté principalement sur les consommables et matériels dont l'utilisation est la plus largement partagée par le personnel communautaire :

- le papier ;
- le matériel informatique et téléphonique.

L'objectif est d'améliorer et de réduire ces consommations, la finalité étant de limiter l'impact de la CPA sur les ressources naturelles et la production de déchets, mais aussi de renforcer et favoriser des modes de production plus respectueux de l'environnement.

### Le Papier

#### Le Diagnostic :

L'industrie papetière compte parmi les 5 activités économiques consommant le plus d'énergie, elle consomme aussi de grande quantité d'eau et utilise certains produits chimiques polluants, notamment pour répondre à une demande de papier toujours plus blanc.

Actuellement, le papier recyclé est de qualité équivalente à celui issu de fibres vierges. Cependant, il faut 20 fois moins de bois, 6 fois moins d'eau et 2 fois moins d'énergie pour le produire.

#### **Le papier est le premier consommable utilisé au bureau.**

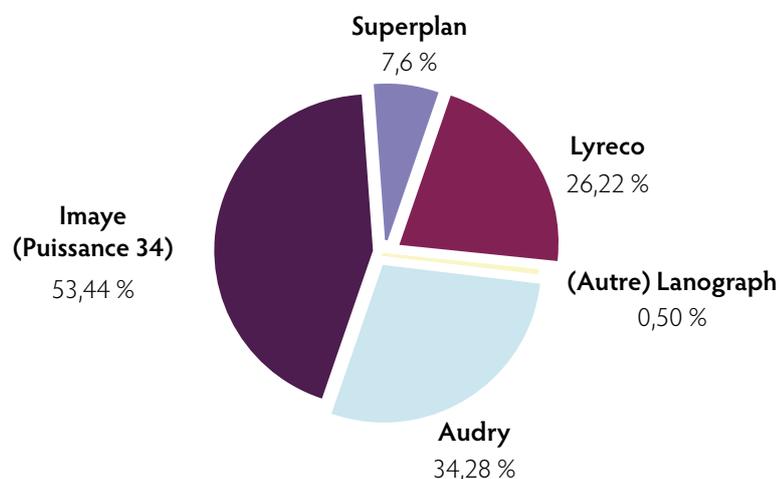
121 tonnes de papier ont été consommées en 2009 (hors papier à « en tête »)

La consommation de papier est répartie de la façon suivante :

Utilisation	Gestion du marché	Intégration du dd
Papier copieur (Lyreco)	Moyens Généraux	Non
Papier à en-tête + Carte de Visite (Bremond)	Moyens Généraux	Oui, utilisation de papier éco-labellisé
Reprographie (superplan)	Moyens généraux	Oui, possibilité d'imprimer sur papier recyclé. Choix laissé à l'appréciation des services
Impression (Audry)	Communication	Oui, possibilité d'imprimer sur papier PEFC. Mais choix laissé à l'appréciation des services
Impression de publication (Puissance 34) / (Imaye)	Communication	le papier est recyclé, il n'y a pas de produit nocif ajouté et les déchets de production sont valorisés à 100 %.



## Répartition des tonnages de papier - Année 2009 (hors papier à en-tête – Brerond)



### Notre organisation :

#### LES ATOUTS

- Une large gamme de papier recyclé et/ou labellisé est disponible ;
- Des outils sont mis à disposition de tous pour la numérisation et la diffusion de document ;
- Les nouveaux copieurs acquis en 2010 sont configurés pour imprimer en Recto/Verso par défaut ;
- Un groupe transversal sur la dématérialisation est en place.

#### LES FAIBLESSES

- Une consommation importante, révélatrice d'une « culture papier » ancrée ;
- Le suivi des commandes ne permet pas d'établir la part du papier éco-responsable utilisé ;
- Le suivi des commandes n'est pas harmonisé sur l'ensemble des marchés ;
- Une « déresponsabilisation » des services lorsque les commandes sont prises en charge sur le budget général.

### Objectif :

- **Atteindre une consommation de papier 100% recyclé et/ ou labellisé d'ici 2015**
- **Diminuer de 20% la consommation de papier d'ici 2015**



## Autres consommables

Hors papier, la consommation des produits utilisés en grande quantité et de façon récurrente à la CPA n'a pu faire l'objet d'une étude approfondie.

Les éléments suivants ont cependant été relevés :

### • **Les cartouches d'impression :**

Elles équipent les 50 copieurs et les 386 imprimantes dont dispose la Communauté du Pays d'Aix. En 2009, leur utilisation a nécessité l'achat de 814 toners, têtes d'impression et cartouches toutes couleurs confondues. Un suivi des consommations a été mis en place. La mise en œuvre du « SOS dsitae » permet d'obtenir une meilleure visibilité des consommations par services. Par ailleurs, des clauses et des critères développement durable sont pris en compte dans le cadre du marché passé en 2010 (Labellisation NF Environnement ou équivalent demandée).

### • **Les petites fournitures de bureau**

Leur diversité a rendu difficile le diagnostic. Les moyens généraux assurent la centralisation des demandes et le suivi des consommations par service. Il n'existe pas de procédure de prise en compte du développement durable sur ces objets.

### • **Le mobilier**

La Norme NF217 est exigée pour le mobilier acheté. Celle-ci garantit la qualité et la durabilité du mobilier (solidité, durabilité, sécurité, conformité aux normes...) et la limitation des impacts sur l'environnement tout au long du cycle de vie (limitation de l'énergie de transformation liée aux matériaux, absence de métaux lourds dans les produits de finition, marquage pour faciliter le recyclage) A ce jour, il n'existe pas d'outils d'inventaire et de suivi de l'utilisation du mobilier de bureau. Celui-ci devrait être réalisé en 2011 par la Direction des Moyens Généraux.

### • **Les vêtements**

Il existe deux marchés de vêtements gérés par la Direction de la Collecte des Déchets et par le Service des Piscines. Les articles achetés par le Service des Piscines sont fabriqués grâce à des procédés moins nocifs pour l'environnement et sont en fibres naturelles (quelque fois issus de cotons bio).

### • **Objets promotionnels**

Un mémoire technique détaillé est demandé pour vérifier la conformité des objets promotionnels aux normes et règlements en vigueur sur le territoire français, en particulier en terme d'hygiène et de sécurité sanitaire. Les articles en bois doivent provenir de forêts gérées durablement. L'utilisation de matières recyclées pour les articles en carton, valisettes, etc. est exigée.

Suivant les éléments obtenus, il apparaît que de nombreuses initiatives émergent, permettant de sélectionner des produits éco responsables. Cependant, peu d'outils semblent être mis en place pour assurer le suivi et l'optimisation des consommations.



### Les Actions :

Action 10	Profiter des prestations gérées par les moyens généraux incluant des options développement, durable	P 43
Action 11	Organiser le suivi des consommations par direction (papiers, fournitures, reprographie, impression...)	P 43
Action 12	Informier et former les services sur les économies possibles par des gestes simples	P 44
Action 13	Paramétrer systématiquement les imprimantes en Recto/Verso par défaut	P 44
Action 14	Poursuivre la démarche de dématérialisation des procédures et les documents	P 45
Action 15	Mise en œuvre d'un serveur de fax	P 45
Action 16	Poursuivre une réflexion sur la stratégie de communication : supports, nombre, format et type de supports, police	P 46

### Les matériels informatiques et téléphoniques

#### Le Diagnostic :

Le matériel informatique est installé sur une trentaine de sites. Il comprend des matériels destinés aux utilisateurs tels qu'unités centrales, imprimantes, copieurs, fax ainsi que des matériels faisant partie de l'infrastructure informatique comme les serveurs.

L'inventaire des matériels à ce jour fait état de :

- 729 unités centrales ;
- 48 photocopieurs ;
- 386 imprimantes ;
- 48 serveurs ;
- stations téléphoniques.

Les caractéristiques des équipements utilisés représentent un enjeu important. Elles conditionnent en effet :

- la consommation électrique du parc informatique et électronique ;
- la quantité de consommables nécessaires et la possibilité de recours à des produits éco-responsables ;
- la quantité, la toxicité, la possibilité de revalorisation des déchets générés en fin de vie.



Notre organisation :**LES ATOUTS**

- Bonne gestion du parc du matériel informatique et téléphonique à l'aide d'un outil de gestion ;
- Éco label (NF environnement, « énergie star ») exigé sur certains équipements (écran, copieurs...);
- Mise en œuvre d'un calendrier de renouvellement et d'entretien du parc imprimantes et copieurs, pour optimiser leurs performances ;
- Homogénéisation et modernisation de la téléphonie de la CPA.

**LES FAIBLESSES**

- Manque de ressource pour l'analyse régulière des commandes de consommables qui permettrait de repenser l'organisation du parc copieurs et imprimantes dans sa globalité.

Objectif :**À préciser**Les Actions :

Action 17	Suppression progressive des imprimantes individuelles	P 46
Action 18	« Virtualisation » des serveurs informatiques	P 47
Action 19	Mise en œuvre de la téléphonie par Ip, reprise des matériels obsolètes	P 47
Action 20	Repenser le parc des imprimantes en tenant compte de l'ensemble des matériels installés tels copieurs et traceurs	P 48
Action 21	Réduire l'impact de l'impression	P 48



## PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

On peut distinguer deux types de déchets :

- les déchets liés au travail administratif : papier, consommables, bouteilles d'eau, matériel informatique ;
- Et ceux liés à d'autres types de métiers : bâtiments, voirie, gestion des piscines, etc.

Le diagnostic 2010 réalisé dans le cadre de la démarche ER'A porte sur les déchets suivants :

- papier ;
- bouteilles d'eau ;
- matériel informatique ;
- consommables pour copieurs et imprimantes ;
- déchets d'Équipement Électrique et Électroniques (DEEE) ;
- déchets spéciaux (peintures, néons...).

L'objectif pour la Communauté du Pays d'Aix est double : réduire au maximum la quantité de déchets produits et trier, recycler et/ou réutiliser les déchets restants.

### Les déchets de papier

#### Le Diagnostic :

Le papier représente 3/4 du tonnage de déchets produits dans les activités de bureaux. Aujourd'hui, seulement 50% de ce tonnage est récupéré en France pour être recyclé ou valorisé.

Dans les bureaux de la Communauté du Pays d'Aix, la collecte du papier a été mise en place à la fin de l'année 2007 : des corbeilles bleues ont été installées à proximité des copieurs et dans chaque bureau. En 2008, le service collecte a récupéré **13 tonnes de papier, 19 tonnes en 2009**, soit 49 kg/poste de travail en 2009. En France on estime la moyenne nationale autour de **80kg par poste** de travail.

#### Notre organisation :

##### LES ATOUTS

- Une collecte spécifique est en place ;
- Le marché passé avec la société de nettoyage prend en compte le tri effectué.

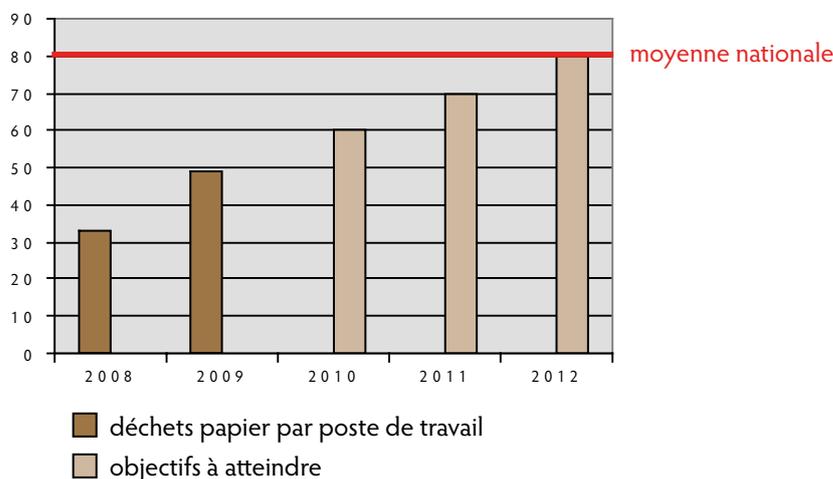
##### LES FAIBLESSES

- On ne peut quantifier la part du personnel qui « joue le jeu », ou qui a été sensibilisée ;
- Peu ou pas de communication sur le résultat et le suivi de la collecte.
- La vérification du tri par la société de nettoyage.



Objectif :

- Améliorer le tri de 10 kg par an et par poste de travail permettrait d'atteindre la moyenne nationale d'ici 2012.

Les déchets plastiques : zoom sur les bouteilles d'eauLe Diagnostic :

Même si cela ne génère pas une part importante des déchets de bureau, la consommation de bouteilles en plastique lors de réunions, colloques ou autres, est révélatrice d'une démarche plus ou moins écologique de la structure. La fabrication, le transport et la fin de vie des bouteilles en plastique interrogent toute la filière environnementale et l'utilisation de l'eau en bouteille est aujourd'hui l'un des points faibles de l'image environnementale de la Communauté du Pays d'Aix.

En 2009, la Communauté du Pays d'Aix a utilisé 4300 litres d'eau en bouteille (45% en grande bouteille, 55 % en petites bouteilles). Cela représente 78 kg de plastique PET qui ne font aujourd'hui l'objet d'aucun recyclage (sauf du fait de bonnes volontés isolées).

En 2010, il semblerait que la consommation soit en forte augmentation puisque la commande de bouteilles d'eau a atteint en un semestre le niveau total de 2009.

La mise en place d'une action sur ce thème reste donc nécessaire tant d'un point de vue symbolique que pour limiter inutilement l'utilisation des récipients plastiques.

Notre organisation :**LES ATOUTS**

- Une eau du robinet de bonne qualité ;
- Les bouteilles achetées sont les plus légères du marché.

**LES FAIBLESSES**

- Pas de filière de tri spécifique mise en place pour les bouteilles.



### Objectif :

- Réduire la production de déchets de bouteilles en plastique en se fixant une consommation maximale de 4000 l/an.
- Mise en place d'une filière de tri pour les bouteilles et généraliser à l'ensemble des emballages (de cuisine notamment).

## Les déchets des consommables pour copieurs et imprimantes

### Le Diagnostic :

Les déchets de consommables pour copieurs et imprimantes sont classés dans les déchets dangereux car ils contiennent des produits hautement toxiques : métaux lourds et solvants contenus dans les encres. Ces produits sont susceptibles de s'échapper des toners et cartouches lorsqu'ils sont apportés en décharge.

La mise en place d'une filière spécifique pour collecter ces consommables permet d'éviter une pollution des sols. De plus, les cartouches et toners vides sont directement réutilisés pour produire de nouvelles cartouches. Il est donc nécessaire de collecter l'ensemble de ces déchets.

Le parc de la Communauté du Pays d'Aix est composé de 48 copieurs et 386 imprimantes.

En 2009, 814 toners, cartouches ou têtes d'impression ont été nécessaires pour faire fonctionner le parc.

La collecte de ce matériel est mise en place par la DSITAE au travers de son prestataire qui prévoit l'installation de cartons qui se trouvent à proximité des copieurs, partagés par tout un plateau. Il n'y a pas de suivi des volumes collectés par le prestataire. On peut d'ailleurs s'interroger sur l'efficacité du système pour les imprimantes individuelles situées plus loin des cartons de tri.

### Notre organisation :

#### **LES ATOUTS**

- Une filière de tri spécifique est en place ;
- Les mesures de réduction de consommation de papier dans les bureaux feront diminuer la consommation de ces articles.

#### **LES FAIBLESSES**

### Objectif :

- Obtenir une information sur la quantité de consommables collectée par rapport aux quantités achetées.



## Les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (D.E.E.E.)

### Le Diagnostic :

Les D.E.E.E. sont une famille très variée de déchets. Le diagnostic porte sur le matériel informatique et de bureautique : unités centrales, écrans, imprimantes, copieurs, téléphones, fax, petits équipements (ex : souris...).

Ces équipements contiennent presque tous des composants et matériaux toxiques, nocifs pour l'environnement (métaux ferreux, inertes, CFC, HC, piles, accumulateurs, cartes électroniques, mercure ...) qui, s'ils ne sont pas collectés dans une filière spécifique, risquent de polluer les sols et l'atmosphère en se dégradant.

Le décret du 20 Juillet 2005 engage la responsabilité du producteur professionnel de D.E.E.E en fin de vie des équipements. Pour s'acquitter de cette obligation, le producteur de D.E.E.E. peut adhérer à un organisme agréé. L'enlèvement et le traitement incombent aux utilisateurs, sauf s'ils en ont convenu autrement avec le producteur.

Le parc informatique de la Communauté du Pays d'Aix se compose de la manière suivante :

<b>Parc informatique de la CPA</b>	
Nombre d'unités centrales	729
Nombre d'écrans	729
Photocopieurs	48
Imprimantes	386
Fax	63

La durée d'amortissement de ces différents matériels varie de 4 à 5 ans.

Lorsque les matériels sont réformés, ils font l'objet d'une récupération par des entreprises spécialisées dans le recyclage des matériels.

La plupart bénéficient d'une seconde vie, par exemple pour les ordinateurs reconditionnés pour les élèves du CFA (allongement de la durée de vie).

### Notre organisation :

#### **LES ATOUTS**

- Une filière de tri spécifique est en place.

#### **LES FAIBLESSES**



### Les Actions :

Action 22	Rappeler les consignes de tri du papier	P 49
Action 23	Assurer un suivi du marché d'entretien des locaux concernant le tri des papiers	P 49
Action 24	Évaluer le ratio papier jeté/papier collecté	P 50
Action 25	Prévenir la production de déchets	P 50
Action 26	Élargir la collecte sélective aux emballages dans les bureaux	P 51
Action 27	Communiquer sur la qualité de l'eau du robinet	P 51
Action 28	Généraliser l'utilisation de carafes et des verres en verre	P 52
Action 29	Limiter les impressions d'aplat et de photos	P 52
Action 30	Vérifier la performance du tri des déchets électroniques	P 53
Action 31	Donner une seconde vie aux équipements électriques et électroniques	P 53



## DÉPLACEMENTS ET ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Les transports représentent 57% de la consommation mondiale de pétrole. Le secteur des transports représente 34% des émissions de gaz à effet de serre en France.

On recense deux types de déplacements :

- les courtes distances, effectuées par la route ;
- les plus longues distances, en train et en avion.

Depuis 2009, une démarche de Plan de Déplacement d'Entreprise a été initiée par le service des Transports. Ce plan vise à réduire la place de la voiture pour les déplacements des agents tant pour se rendre à leur domicile que pour les trajets professionnels.

La démarche Er'A a donc repris les points essentiels du diagnostic réalisé en 2009 auprès des agents de la Communauté du Pays d'Aix et à compléter ces éléments sur les points suivants :

- le parc de véhicules de service ;
- les carburants ;
- les déplacements extérieurs à la CPA.

Pour diminuer la consommation d'énergie des véhicules de la CPA et réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, on peut dégager deux logiques :

- rationaliser les déplacements et l'utilisation de véhicules ;
- améliorer le rendement énergétique du parc des véhicules de la CPA.

### Les véhicules et les déplacements

#### Le Diagnostic :

##### **Trajet domicile / travail**

En 2009, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble du personnel communautaire pour évaluer leur mode et habitudes de déplacements. 52 % des personnes ont répondu :

- 76,6 % utilisent leur voiture personnelle lors de leur trajet domicile-travail ;
- 9 % transports en commun ;
- 5,7 % la marche à pied ;
- 3,7 % le covoiturage ;
- 2 %, le vélo.

##### **Les déplacements professionnels : le parc de véhicule de service**

La loi sur l'air donne l'obligation aux collectivités d'acquérir 20% de véhicules propres lors du renouvellement du parc automobile. Le Plan de Protection de l'Atmosphère dans les Bouches-du-Rhône fixe, augmente cet objectif



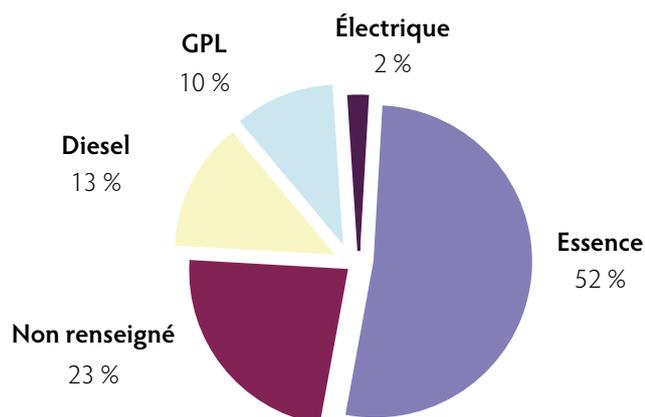
à 40 % de véhicules propres avant 2011.

Le Parc de la Communauté du Pays d'Aix est constitué de 127 véhicules légers acquis par les moyens généraux, de 38 véhicules légers, 7 semi-remorques et 71 véhicules de collecte acquis par la direction de la collecte.

Concernant les véhicules légers, les données sont les suivantes :

<b>Essence</b> (dont 4 hybrides)	<b>87</b>
<b>Diesel</b>	<b>21</b>
<b>GPL</b>	<b>16</b>
<b>Électrique</b> (scooters)	<b>3</b>
<b>Non Renseigné</b>	<b>38</b>

### Répartition des motorisations



#### 52% des véhicules fonctionnent à l'essence :

- 4 prius : 89 g CO<sub>2</sub>/km en cycle mixte électricité/essence ;
- essentiellement Clio et Twingo : entre 130 et 140 g CO<sub>2</sub>/km.

#### 13% des véhicules fonctionnent au diesel.

#### 13% de véhicules « propres » :

- 3 scooters électriques
- 16 véhicules GPL

Les véhicules sont renouvelés tous les 8 ans ou 200 000 km.



Notre organisation :**LES ATOUTS**

- La mise en place de PDE est en cours ;
- La Communauté du Pays d'Aix est engagée dans le « plan véhicule électrique » ;
- Les VL achetés sont en priorité des petits modèles moins consommateurs en carburants.

**LES FAIBLESSES**

- Le développement durable n'est pas systématiquement pris en compte dans le cadre de l'achat de véhicule ;
- Faible part de véhicules propres dans le parc de la CPA ;
- Problèmes d'accessibilité en vélo, à pied, en transports en commun de certains sites de la CPA.

Objectif :

- **Dans le cadre du renouvellement annuel, la CPA va acquérir 4 véhicules électriques, sur 10 remplacés.**
- **Réduire la part des trajets effectués en voiture.**

Les Actions :

Action 32	Acquérir des véhicules électriques et véhicules moins polluants	P 54
Action 33	Installer les bornes de recharge des véhicules électriques sur les lieux de stationnement CPA	P 54
Action 34	Des propositions d'actions concrètes sont attendues dans le cadre du PDE : optimisation des trajets domicile/travail, trajets professionnels	P 55
Action 35	Acheter des pneus basse consommation	P 55

**La consommation de carburant**Le Diagnostic :

Parmi les différents modes de transports, la route représente 80% de la consommation d'énergie totale en France. En 2009, 11,5 millions de m<sup>3</sup> d'essence étaient ainsi consommés, 0,18 million de GPL et 39 millions de m<sup>3</sup> de gazole.

La consommation des véhicules communautaires se répartit de la manière suivante :

- véhicules légers : 87 000 l de carburants (diesel, essence et GPL confondus). Les pleins sont faits au garage municipal, où il faut renseigner le nombre de kilomètres parcourus à chaque passage et les voitures y sont clairement identifiées. Un suivi individualisé sera possible à partir de 2011 ;
- véhicules de collecte : 593 000 l de carburant (508 000 l de gasoil et 85 000 l de bio diesel B30\*)

\* Le B30 est mélangé à hauteur de 30% avec du gasoil. Les émissions d'hydrocarbures imbrûlés diminueraient ainsi de 15 à 20%, de 10 à 15% pour le monoxyde de carbone.



Notre organisation :

**LES ATOUTS**

- Des voitures au GPL et hybrides sont déjà en circulation.

**LES FAIBLESSES**

- Le suivi organisé des consommations et des distances n'est pas encore en place, pour estimer l'impact sur l'environnement.

Objectif :

- **Diminution de la consommation de carburant de 10 % d'ici 2013.**
- **Diminution des consommations classiques (essence et diesel) au profit d'énergies plus propres.**

Les Actions :

- |           |  |      |
|-----------|--|------|
| Action 36 | Proposer des formations à l'éco-conduite et aux risques routiers               | P 56 |
| Action 37 | Généraliser le suivi des consommations par type de carburant, et par véhicules | P 56 |

**Les transports extérieurs à la CPA**

Le Diagnostic :

En moyenne, les voyages en train émettent, 10 fois moins de CO<sub>2</sub> que les voyages en avion, par passager transporté. Au total, la distance parcourue sur ces deux modes de transport pour les agents et les élus de la CPA est de **850 000 km, soit 21 fois le tour de la terre** et se répartit comme suit :

	<b>Avion</b>	<b>Train</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de trajets</b>	80	1 276	1 356
<b>Distance</b>	70 000 km	780 000 km	850 000 km
<b>Distance moyenne par trajet</b>	875	611	627
<b>Équivalent carbone Kg</b>	12 000 kg	26 000 kg	39 000 kg

**1/12<sup>e</sup> des distances sont parcourues en avion et sont responsables d'1/3 des émissions de CO<sub>2</sub>.**

Notre organisation :



## LES ATOUTS

- Proximité avec la gare TGV.

### Objectif :

**Ne pas augmenter les déplacements en avion.**

### Les Actions :

Action 38 Restreindre les voyages professionnels en avions et favoriser les déplacements en train P 57



## ÉNERGIE ET GESTION DES BÂTIMENTS

---

En France, l'électricité provient essentiellement de l'énergie nucléaire, qui émet peu de CO<sub>2</sub> mais pose le problème du traitement des déchets radioactifs et des ressources en uranium.

Cependant, pour répondre à la progression de la demande d'énergie induite par les activités économiques et domestiques, surtout en période de pointe (forte chaleur ou grand froid), le Pays d'Aix fait appel aux centrales fonctionnant avec des combustibles fossiles, qui génèrent du CO<sub>2</sub> et renforcent l'effet de serre.

Le diagnostic ER'A comporte trois volets :

- les consommations énergétiques sur les bâtiments administratifs ;
- les consommations d'énergie sur les autres bâtiments gérés par la CPA avec un zoom sur les piscines ;
- la production et la récupération de l'énergie.

Un travail approfondi, portant sur la consommation d'électricité due au chauffage et à la climatisation dans les bâtiments de la Communauté du Pays d'Aix, est à envisager pour enrichir ce diagnostic.

Diminuer la consommation d'énergie répond donc à une problématique nationale, mais aussi, aux vues des spécificités de la région et du pays d'Aix, à une problématique locale.

### Les bâtiments administratifs

---

Dans les bâtiments administratifs, les principales sources de consommation d'énergie sont :

- chauffage / climatisation ;
- fonctionnement informatique ;
- éclairage.

Le diagnostic a été réalisé avec les données fournies par la Direction Gestion du Patrimoine Bâti qui a débuté un suivi des consommations depuis 2007. Ces données ont été complétées et affinées avec la Direction Informatique pour préciser cette partie des consommations.



## Le Diagnostic :

**Consommation d'électricité** sur les principaux sites administratifs communautaires :

Sites	Agents	m <sup>2</sup>	Conso 2009 en kWh	Variation par rapport à 2007 en %	Ratio en kWh/m <sup>2</sup> pour 2009	Commentaires/Observations
<b>La Robole</b>	33	802	111 455	-7	139	La CPA est locataire dans le bâtiment. Problèmes d'isolation thermique. Pas d'intervention prévue. Les éclairages ont été modifiés dans les bureaux.
<b>Quatuor</b>	144	3 078	340 464	-13	111	La CPA est propriétaire. Potentiel site pilote. Projet photovoltaïque à l'étude. Des pompes à chaleur sont installées. Les éclairages ont été modifiés dans les bureaux. Le chiffre ne prend pas en compte la consommation d'énergie pour le chauffage. (locaux chauffés au gaz.)
<b>Boadès</b>	52	1 000	79 890	23	80	La Ville d'Aix est propriétaire. Les éclairages ont été modifiés dans les bureaux. Le chiffre ne prend pas en compte la consommation d'énergie pour le chauffage. (locaux chauffés au gaz.)
<b>Sextius</b>	18	485	30 325	19	63	Type de chauffage à déterminer.
<b>Décisium</b>	81	1 456	89 193	-17	61	La CPA est locataire dans le bâtiment. L'enveloppe du bâtiment et les parties communes ne peuvent être modifiées. Les éclairages ont été modifiés dans les bureaux (NB : Une des pompes à chaleur est tombée en panne pendant l'hiver 2009).

En 2008, une expérimentation a été conduite sur le Quatuor pour sensibiliser les agents aux consommations énergétiques et modifier durablement leurs comportements.

Cette sensibilisation, qui implique des actions à faible coût mais une forte animation, a permis de réaliser une économie de 16% des consommations.



## Notre organisation :

### LES ATOUTS

- Possibilité de réaliser une gestion centralisée à distance (Provalys pour le gaz et Dialège pour l'électricité).
- Des diagnostics ont déjà été réalisés pour les piscines, une information plus détaillée dans le temps est disponible pour les consommations électriques et le gaz sur les sites administratifs.
- Dispositif «défi énergie» testé sur plusieurs bâtiments et qui a apporté des résultats.

### LES FAIBLESSES

- La CPA n'est pas propriétaire de l'ensemble des bâtiments. Les possibilités d'intervenir sont donc limitées.  
De plus, les informations concernant les consommations de ces sites sont plus complexes à obtenir ou à organiser.
- Les sites présentent des vocations, une fréquentation, des modes de gestions disparates, ce qui rend impossible certaines comparaisons.
- Des moyens limités pour le suivi.

## Objectif :

- **Les lois Grenelle fixent un objectif de 80 kWh/m<sup>2</sup>/an pour l'horizon 2020 pour les consommations du patrimoine bâti.**
- **Pour les nouveaux bâtiments, l'objectif est de 50kWh/m<sup>2</sup>/an selon la réglementation thermique 2020.**

## Les Actions :

Action 39	Sensibiliser les agents aux "bons gestes" permettant de réaliser des économies d'énergie	P 58
Action 40	Obtention de Certificats d'Économie d'Énergie	P 59
Action 41	Développer le suivi des consommations d'énergie	P 60
Action 42	Améliorer le suivi des consommations par postes : climatisation, chauffage, eau chaude sanitaire, éclairages, informatique	P 60

### Autres types de bâtiments

La Communauté du Pays d'Aix est également gestionnaire de bâtiments ouverts au public qui nécessite une gestion différente et engendre une consommation énergétique que l'on ne peut comparer aux bâtiments administratifs.



## ZOOM SUR LES PISCINES

Les 14 piscines de la Communauté du Pays d'Aix sont un lieu d'accueil pour un large public : 20 % de scolaires, 19 % de clubs de natation, 61 % tout public (de la natation maternité sans limites d'âge supérieure).

Les visites du public se répartissent comme suit au sein des différentes piscines :

Dans le cadre de la démarche Er'A, le service Écologie Urbaine s'est appuyé sur le diagnostic réalisé par la Direction du Patrimoine Bâti, en collaboration avec le Service des Piscines, et les points suivants ont été analysés :

- les consommations d'eau ;
- les consommations d'énergie (le gaz et l'électricité).

Le diagnostic porte principalement sur 7 piscines :

- Piscine Plein Ciel – Aix-en-Provence ;
- Piscine Yves Blanc – Aix-en-Provence ;
- Piscine Quartier Sud – Aix-en-Provence ;
- Piscine Les Hermès – Vitrolles ;
- Piscine Le Liourat – Vitrolles ;
- Piscine Tournesol – Lambesc ;
- Piscine Les Canetons – Les Pennes Mirabeau.

### Le Diagnostic :

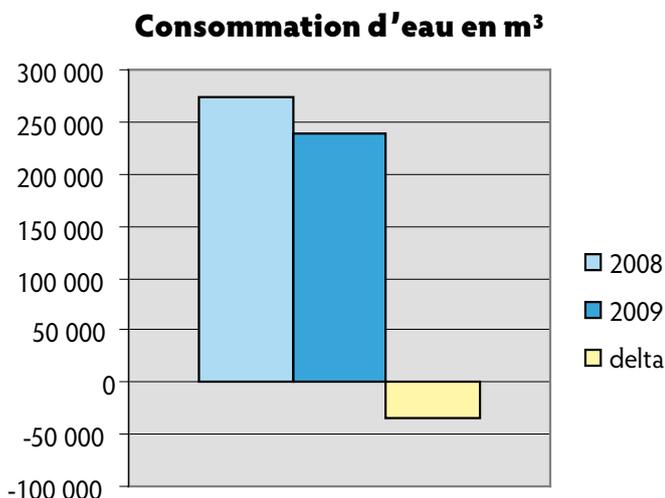
#### • Les consommations d'eau

La consommation totale pour 2009 s'est élevée à 212 553 m<sup>3</sup> d'eau pour les 14 piscines.

De nombreuses fuites ont été diagnostiquées puis maîtrisées depuis que la Communauté du Pays d'Aix a repris la compétence en 2002.

En 2009, ce sont 35 000m<sup>3</sup> d'eau qui ont été économisés soit 14,7% de réduction par rapport à 2008.

Agir sur ces déperditions d'eau a des conséquences environnementales bénéfiques en chaîne car ce sont autant de m<sup>3</sup> non chauffés, non traités et non rejetés dans le milieu.



Aujourd'hui, la service des piscines considère que l'essentiel des fuites a été traité.

Sur l'exercice 2009, il n'a pas été relevé de problème sanitaire notable (filtration, traitement, qualité de l'eau en général). La consommation d'appoint d'eau (ajout d'un volume d'eau par baigneur) est de 80 litres (30 litres selon la réglementation).

Ce renouvellement en temps réel permet de maintenir une eau de qualité.



• **Les consommations énergétiques**

L'ensemble des piscines communautaires est chauffé au gaz (chauffage des bassins, de l'Eau Chaude Sanitaire <ECS> et de l'air ambiant).

Les piscines sont reconnues comme énergivores : de grandes quantités d'eau doivent être chauffées.

La répartition des consommations de gaz se fait comme suit sur les sept piscines suivantes :

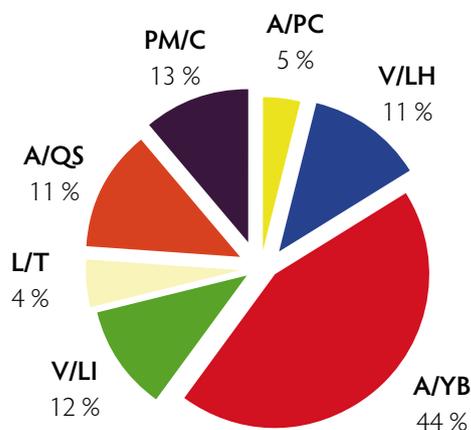
Piscines	Consommation annuelle 2009	Chauffage	Eau Chaude Sanitaire	Bassin	Conso gaz bassins/m <sup>3</sup>
Aix Plein Ciel	725 MWh	45%	6%	49%	72
Vitrolles Les Hermès	859 MWh	65%	6%	29%	33
Aix Yves Blanc	4 410 MWh	56%	4%	40%	64
Vitrolles Le Liourat	1 126 MWh	56%	9%	35%	43
Lambesc Tournesol	534 MWh	46%	8%	46%	49
Aix Quartier Sud	1 306 MWh	45%	9%	46%	79
Les Pennes Mirabeau Canetons	1 110 MWh	71%	3%	26%	67

issus des consommations de décembre 2006 à juin 2009, uniquement pour les saisons de chauffe. Source bilan de consommation du bureau d'études SERGIE.

- Chauffage de l'eau chaude sanitaire (ECS) : Cette consommation d'eau se rapporte aux douches prises avant et après baignade.
- Chauffage de l'air ambiant : Sur la période d'octobre à avril 2009, les économies de gaz estimées par la DGPB s'élèvent à 55 300€ soit, pour un montant de 22,7€/MWh, une économie de 2 436 MWh, pour une consommation totale de 5 800MWh.

Les résultats favorables sont dus aux améliorations apportées aux piscines comme Aix Plein Ciel ou Lambesc Tournesol (installation de systèmes de ventilation et de traitement de l'air à récupération de l'énergie).

**Consommation GAZ chauffage sur 1 saison octobre 2008 à avril 2009**



- Chauffage de l'eau des bassins : Il est difficile de comparer les consommations de piscines entre elles (les systèmes de traitement de l'eau de filtrations sont différents, habitudes du personnel, la fréquentation, la surface du bassin) (l'interface air/eau est la première source de déperdition de chaleur).

Les plus mauvais ratios observés concernent les piscines d'Aix où les travaux programmés devraient les ramener rapidement au niveau des autres piscines.

Dans les piscines, l'électricité est utilisée pour tous les autres usages : l'éclairage des locaux et des bassins, informatique, pompes, distributeurs, et des parkings... Ces consommations sont beaucoup moins importantes que les consommations de gaz citées précédemment. Elle représente environ 1/10 des consommations totales.

Des actions ont néanmoins été mises en place pour suivre et réduire ces consommations.

### Notre organisation :

#### LES ATOUTS

- Une coopération efficace entre le service des Piscines et la Direction du Patrimoine Bâti ;
- Le matériel est entretenu et rénové régulièrement ;
- Le personnel présent dans les piscines permet un bon retour de l'information.

#### LES FAIBLESSES

- Mauvais état initial des piscines ;
- Les rénovations sont soumises à de nombreuses normes ;
- Une mauvaise hygiène des baigneurs conduit à l'augmentation des volumes d'eau et des produits utilisés ;
- Malgré les efforts sur la consommation de gaz, toute surconsommation d'eau implique celle du gaz.

### Objectifs :

#### À préciser

#### Les Actions :

Action 43	Réutilisation de l'eau des piscines (déchlorée) pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage urbain	P 61
Action 44	Suivi des consommations d'eau, d'énergie et de produits utilisés sur l'ensemble des piscines de la CPA	P 61
Action 45	Mise en place d'une veille technique développement durable	P 62
Action 46	Plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation des piscines	P 62
Action 47	Utilisation de source d'énergie renouvelable : chaudières à bois, programme solaire	P 63
Action 48	Optimisation des consommations d'eau, d'énergie et de produits sanitaires dans le cadre des opérations de maintenance	P 63
Action 49	Campagne permanente de recherche et de réparation des fuites	P 64
Action 50	Analyse de la qualité de l'eau dans les piscines	P 64
Action 51	Collecte des emballages vides des produits sanitaires	P 65
Action 52	Collecte des déchets des espaces verts	P 65
Action 53	Mise en place d'une gestion centralisée automatisée ou commandée à distance	P 66



### • Les systèmes de production et de récupération d'énergie

Le centre de stockage des déchets ultimes de l'Arbois produit des biogaz. La CPA a signé un contrat de concession pour la valorisation électrique du gaz issu des déchets organiques. Ainsi, 470 GWh d'électricité verte sont produits sur les 15 années de contrat. Ce sont l'équivalent de 12 000 logements qui pourraient être alimentés, permettant d'éviter le rejet de 39 000 tonnes de CO<sub>2</sub> sur ces 15 ans.

D'autres sources de production existent, comme par exemple les pompes à chaleur installées au musée Granet ou au Quatuor.

Des chaudières à bois (maison de l'entreprise de Pertuis) et des chauffe-eau solaires sont installées ou à l'étude pour installation dans les piscines et certains bâtiments administratifs.

La piscine de Fuveau sera prochainement construite et chauffées au bois.

Un projet d'équipement en panneaux photovoltaïque sur les bâtiments administratifs est également à l'étude.

### Notre organisation :

#### LES ATOUTS

- Un ensoleillement important qui permettrait d'obtenir de l'énergie ;
- L'eau souterraine est naturellement chaude, donc favorable à la géothermie.

#### LES FAIBLESSES

- La certification Haute Qualité Environnementale (HQE) n'apporte pas de garanties absolues concernant les économies d'énergie ;
- Le label de Très Haute Performance Énergétique (THPE) et la Réglementation Thermique 2020 ne sont pas aussi lisibles que la certification HQE.

### ■ ZOOM SUR LE CFA

#### Le Diagnostic :

Créé en 1979 le CFA du Pays d'Aix est aujourd'hui un vecteur d'insertion et de professionnalisation performant conjuguant formation, compétence professionnelle et emploi.

Situé dans le quartier ouest de la Ville d'Aix-en-Provence (Jas de Bouffan), il accueille chaque année un public de plus d'un millier de personnes aussi bien en contrat d'apprentissage que dans le cadre de la formation continue.

Géré par la Communauté du Pays d'Aix, c'est un établissement public qui étend son aire d'influence sur l'ensemble de la Région PACA avec près de 900 entreprises partenaires.

Positionné sur 7 secteurs d'activité économique différents, il propose plus de 20 formations du CAP au BAC Professionnel avec 13 métiers différents dans les domaines :

- de l'automobile : mécanique, carrosserie, peinture ;
- des métiers du goût : cuisine, restaurant, pâtisserie, boulangerie, desserts de restaurant ;
- des services : esthétique-cosmétique, coiffure, art floral, commerce-vente.



L'encadrement du CFA du Pays d'Aix a pensé que l'établissement devait montrer l'exemple, prendre des initiatives, inculquer quelques valeurs à ses jeunes.

Dans cette perspective, un groupe de réflexion composé de la Direction et de Professeurs s'est mis en place pour inventorier des actions qui pourraient s'inscrire dans une démarche de Développement Durable. Toutes les propositions touchent à la fois l'immobilier, l'environnement, les économies d'énergie, ...

### Objectifs :

**Intégrer le développement durable dans l'ensemble des activités du CFA, ainsi que dans les modes de gestion des locaux.**

### Les Actions :

#### 1) Interventions sur le Patrimoine bâti

Action 54	Pose de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire	P 66
Action 55	Pose de collecteurs d'eaux pluviales	P 67
Action 56	Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs	P 67
Action 57	Pose de doubles chasses d'eau dans tous les wc	P 68
Action 58	Pose de mitigeurs sur tous les points de distribution d'eau	P 68

#### 2) Interventions aux abords des bâtiments

Action 59	Installation de minuteriers dans tous les espaces communs	P 69
Action 60	Installation de conteneurs pour le tri sélectif	P 69
Action 61	Installation d'un composteur pour les végétaux	P 70
Action 62	Entretien des pelouses avec des produits naturels	P 70
Action 63	Installation d'une ou plusieurs ruches pour les abeilles	P 71
Action 64	Aménagement d'un jardin de 100 m <sup>2</sup> avec plantes aromatiques	P 71

#### 3) Interventions dans les ateliers pédagogiques

Action 65	Achat de produits locaux (viandes, poissons et légumes)	P 72
Action 66	Création de menus « Bio »	P 73

#### 4) Mesures d'économies

Action 67	Utilisation de papier recyclable pour tous les documents	P 74
Action 68	Bacs récupérateurs d'huiles, aérosols, batteries	P 74
Action 69	Acquisition de véhicules électriques	P 75
Action 70	Usage de produits d'entretien naturels	P 76
Action 71	Développement de tous les échanges en ligne pour économies de papier	P 77





# DÉMARCHE ER'A

## PLAN D' ACTIONS

Action 1	Former les acheteurs à la prise en compte du développement durable	P 38
Action 2	Améliorer la prise en compte du développement durable dans les pratiques professionnelles	P 38
Action 3	Identifier en amont les marchés présentant des enjeux en matière de développement durable	P 39
Action 4	Améliorer la formulation de « l'annexe environnement » de la fiche de définition du besoin	P 39
Action 5	Programmer et améliorer l'organisation de l'appui technique et juridique en matière de développement du développement durable	P 40
Action 6	Organiser la mise en partage entre les acheteurs de la CPA, de documents et d'informations permettant la prise en compte du développement durable dans la commande publique (DCE, Écolabels...)	P 40
Action 7	Suivre les modalités de prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés attribués	P 41
Action 8	Promouvoir la participation des acheteurs à des réseaux dédiés à la Commande Publique Durable	P 41
Action 9	Organiser le retour d'expérience et évaluer la satisfaction des utilisateurs concernant les produits et services Éco-Responsables achetés par la CPA	P 42
Action 10	Profiter des prestations gérées par les moyens généraux incluant des options développement durable	P 43
Action 11	Organiser le suivi des consommations par direction (papiers, fournitures, reprographie, impression...)	P 43
Action 12	Informier et former les services sur les économies possibles par des gestes simples	P 44
Action 13	Paramétrer systématiquement les imprimantes en Recto/Verso par défaut	P 44
Action 14	Poursuivre la démarche de dématérialisation des procédures et les documents	P 45
Action 15	Mise en œuvre d'un serveur de fax	P 45
Action 16	Poursuivre une réflexion sur la stratégie de communication : supports, nombre, format et type de supports, police	P 46
Action 17	Suppression progressive des imprimantes individuelles	P 46
Action 18	« Virtualisation » des serveurs informatiques	P 47
Action 19	Mise en œuvre de la téléphonie par Ip, reprise des matériels obsolètes	P 47
Action 20	Repenser le parc des imprimantes en tenant compte de l'ensemble des matériels installés tels copieurs et traceurs	P 48
Action 21	Réduire l'impact de l'impression	P 48
Action 22	Rappeler les consignes de tri du papier	P 49
Action 23	Assurer un suivi du marché d'entretien des locaux concernant le tri des papiers	P 49
Action 24	Évaluer le ratio papier jeté/papier collecté	P 50
Action 25	Prévenir la production de déchets	P 50
Action 26	Élargir la collecte sélective aux emballages dans les bureaux	P 51
Action 27	Communiquer sur la qualité de l'eau du robinet	P 51
Action 28	Généraliser l'utilisation de carafes et des verres en verre	P 52
Action 29	Limiter les impressions d'aplats et de photos	P 52
Action 30	Vérifier la performance du tri des déchets électroniques	P 53
Action 31	Donner une seconde vie aux équipements électriques et électroniques	P 53



Action 32	Acquérir des véhicules électriques et véhicules moins polluants	P 54
Action 33	Installer les bornes de recharge des véhicules électriques sur les lieux de stationnement CPA	P 54
Action 34	Des propositions d'actions concrètes sont attendues dans le cadre du PDE : optimisation des trajets domicile/travail, trajets professionnels	P 55
Action 35	Acheter des pneus basse consommation	P 55
Action 36	Proposer des formations à l'éco-conduite et aux risques routiers	P 56
Action 37	Généraliser le suivi des consommations par type de carburant, et par véhicules	P 56
Action 38	Restreindre les voyages professionnels en avions et favoriser les déplacements en train	P 57
Action 39	Sensibiliser les agents aux "bons gestes" permettant de réaliser des économies d'énergie	P 58
Action 40	Obtention de Certificats d'Économie d'Énergie	P 59
Action 41	Développer le suivi des consommations d'énergie	P 60
Action 42	Améliorer le suivi des consommations par postes : climatisation, chauffage, eau chaude sanitaire, éclairages, informatique	P 60
Action 43	Réutilisation de l'eau des piscines (déchlorée) pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage urbain	P 61
Action 44	Suivi des consommations d'eau, d'énergie et de produits utilisés sur l'ensemble des piscines de la CPA	P 61
Action 45	Mise en place d'une veille technique développement durable	P 62
Action 46	Plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation des piscines	P 62
Action 47	Utilisation de source d'énergie renouvelable : chaudières à bois, programme solaire	P 63
Action 48	Optimisation des consommations d'eau, d'énergie et de produits sanitaires dans le cadre des opérations de maintenance	P 63
Action 49	Campagne permanente de recherche et de réparation des fuites	P 64
Action 50	Analyse de la qualité de l'eau dans les piscines	P 64
Action 51	Collecte des emballages vides des produits sanitaires	P 65
Action 52	Collecte des déchets des espaces verts	P 65
Action 53	Mise en place d'une gestion centralisée automatisée ou commandée à distance	P 66
Action 54	Pose de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire	P 66
Action 55	Pose de collecteurs d'eaux pluviales	P 67
Action 56	Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs	P 67
Action 57	Pose de doubles chasses d'eau dans tous les wc	P 68
Action 58	Pose de mitigeurs sur tous les points de distribution d'eau	P 68
Action 59	Installation de minuteries dans tous les espaces communs	P 69
Action 60	Installation de conteneurs pour le tri sélectif	P 69
Action 61	Installation d'un composteur pour les végétaux	P 70
Action 62	Entretien des pelouses avec des produits naturels	P 70
Action 63	Installation d'une ou plusieurs ruches pour les abeilles	P 71
Action 64	Aménagement d'un jardin de 100 m <sup>2</sup> avec plantes aromatiques	P 71
Action 65	Achat de produits locaux (viandes, poissons et légumes)	P 72
Action 66	Création de menus « Bio »	P 73
Action 67	Utilisation de papier recyclable pour tous les documents	P 74
Action 68	Bacs récupérateurs d'huiles, aérosols, batteries	P 74
Action 69	Acquisition de véhicules électriques	P 75
Action 70	Usage de produits d'entretien naturels	P 76
Action 71	Développement de tous les échanges en ligne pour économies de papier	P 77



## ACTION 1

## Former les acheteurs à la prise en compte du développement durable dans les marchés publics

<b>Description :</b>	Organiser deux sessions de formations "Achats Public Durable" présentant la notion de "développement durable", ainsi que les obligations réglementaires inscrites au code des marchés publics : articles 5,6,10,14,15,30,45,50,53
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Former 30 acheteurs
<b>Porteur :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine, Direction de la Commande Publique
<b>État d'avancement :</b>	Programmée en 2011
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nbre d'acheteurs formés
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Cette formation est proposée par le CNFPT. Deux sessions de formations de 15 personnes sont prévues. La mobilisation des directeurs et des agents concernés est nécessaire.

## ACTION 2

## Améliorer la prise en compte du développement durable dans les pratiques professionnelles

<b>Description :</b>	Un volet développement durable a été intégré à certaines formations « métiers » organisées par la Direction des Ressources Humaines en 2010. Il s'agit de généraliser cette démarche en proposant aux agents l'organisation de formations sur l'intégration du développement durable dans leurs pratiques professionnelles.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de formations prenant en compte le développement durable dans les pratiques professionnelles.
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Cette action nécessite l'implication des agents et des encadrants. Elle doit répondre à une attente de la part des services. Sa mise en œuvre nécessite la définition d'une méthodologie pour organiser la remontée des besoins. L'identification des besoins pourrait être organisée en collaboration entre le Service Écologie Urbaine et la Direction des Ressources Humaines.



## ACTION 3

## Identifier en amont les marchés présentant des enjeux en matière de développement durable

<b>Description :</b>	Cette action est à mettre en œuvre dans le cadre d'une collaboration entre le Service Écologie Urbaine et la Direction de la Commande Publique grâce à l'utilisation des outils de programmation des marchés supérieurs à 90 000 €.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Commande Publique
<b>État d'avancement :</b>	Mise en œuvre programmée fin 2010
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des DCE prenant en compte le développement durable sur les marchés concernés (supérieurs à 90 000€ et présentant des enjeux environnementaux)
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Des réunions mensuelles entre la Direction de la Commande Publique et le Service Écologie urbaine sont nécessaires.

## ACTION 4

## Améliorer la formulation de « l'annexe environnement » de la fiche de définition du besoin

<b>Description :</b>	Ce document est un outil d'aide aux acheteurs pour l'intégration du développement durable à la définition de leur besoin pour les marchés supérieurs à 90 000 €. Il est actuellement perçu comme trop complexe à renseigner et peu opérationnel. Il s'agit d'en améliorer la formulation, voire de proposer de nouveaux outils.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Commande Publique
<b>État d'avancement :</b>	Mise en œuvre programmée fin 2010
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des DCE prenant en compte le développement durable sur les marchés concernés (supérieurs à 90 000€ et présentant des enjeux environnementaux)
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La disponibilité du Service Écologie Urbaine est nécessaire.



## ACTION 5

## Programmer et améliorer l'organisation de l'appui technique et juridique en matière de développement durable

<b>Description :</b>	Suite aux actions 3 et 4, une programmation de l'appui à la rédaction des marchés est à proposer aux acheteurs. Cet appui peut être proposé par le Service Écologie Urbaine.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Commande Publique
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des DCE prenant en compte le développement durable sur les marchés concernés (supérieurs à 90 000€ et présentant des enjeux environnementaux)
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Cette action nécessite la disponibilité et la montée en compétence du Service Écologie Urbaine. L'achat de « fiches achats durables », peut s'avérer nécessaire.

## ACTION 6

## Organiser la mise en partage entre les acheteurs de la CPA, de documents et d'informations permettant la prise en compte du développement durable dans la commande publique (DCE, Écolabels...)

<b>Description :</b>	Il s'agit de mettre à disposition une base de donnée accessible aux acheteurs sur le serveur commun M:/ ou par le biais d'intranet et de l'onglet ER'A.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Commande Publique Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	-
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de consultations
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La disponibilité de la part du Service Écologie Urbaine et de la Direction de la Communication est à prévoir pour l'animation et la mise à jour des documents.



## ACTION 7

## Suivre les modalités de prise en compte du développement durable dans le cadre des marchés attribués

<b>Description :</b>	Il s'agit d'ajouter une colonne « modalités de prise en compte du développement durable » dans le tableau de bord de suivi des marchés attribués.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Commande Publique
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>État d'avancement :</b>	Programmée fin 2010 ou début 2011
<b>Échéancier :</b>	2010 -2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% retour d'informations collectées
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Un tel suivi nécessite l'étude <i>a posteriori</i> des offres des candidats retenus. L'organisation de l'action est à valider. Les informations sur « la prise en compte du développement durable » pourraient être transmises par les services acheteurs à la Direction de la Commande Publique par le biais d'un formulaire et saisie dans le tableau de bord par la Direction de la Commande Publique. La mise en place de l'action requiert de la disponibilité de la part de la Direction de la Commande Publique et des services acheteurs.

## ACTION 8

## Promouvoir la participation des acheteurs à des réseaux dédiés à la Commande Publique Durable

<b>Description :</b>	La Communauté du Pays d'Aix adhère à deux réseaux d'acheteurs : « Réseau Régional PACA Commande Publique et Développement Durable », et « <a href="http://www.achatsresponsables.com">www.achatsresponsables.com</a> ». 3 à 4 journées d'échanges thématiques sont organisées par an. Des informations et des documents sont mutualisés sur Internet. Le Service Écologie Urbaine en est le principal utilisateur à la CPA. Il s'agit d'inciter nos acheteurs à s'approprier ces outils, voire à élargir leurs échanges avec d'autres réseaux.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Acheteurs
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine Direction de la Commande Publique
<b>État d'avancement :</b>	En Cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre d'acheteurs participant
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	L'évolution des pratiques professionnelles, la motivation et la disponibilité des acheteurs sont requises.



## ACTION 9

## Organiser le retour d'expérience et évaluer la satisfaction des utilisateurs concernant les produits et services Éco Responsables achetés par la CPA

<b>Description :</b>	Dans le but d'améliorer la définition du besoin dans le cadre du renouvellement des marchés, il s'agit d'évaluer la qualité des produits et des services achetés présentant un caractère durable et/ou éco-responsable. Les performances techniques sont-elles équivalentes à celles d'un produit ou d'un service classique ? L'utilisation présente-t-elle des contraintes, des problèmes imprévus ? Les performances environnementales ou durables attendues sont-elles atteintes ? Quel est le degré de satisfaction des utilisateurs ? Sont concernés en premier lieu, les achats transversaux de consommables ( papier, vêtements, objets promotionnels, fournitures de bureau...) de matériel informatique, les prestations de bouche, d'impression, de nettoyage...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Acheteurs
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	% d'acheteurs participants
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	En fonction de chaque achat, une stratégie permettant la remontée d'information doit être élaborée : utilisation d'une enquête, d'un questionnaire, d'une boîte mail type « SOS DSITAE ». la mise en place de cette action requiert la modification des habitudes de travail, la motivation et la disponibilité des agents.



## ACTION 10

# Profiter des prestations gérées par la Direction des moyens généraux incluant des options « développement durable »

<b>Description :</b>	Il s'agit de définir des directives et / ou de modifier les procédures de commande afin de responsabiliser les services utilisateurs concernant les dépenses réalisées sur le budget des Moyens Généraux et de la DSITAE : achat de consommables, prestations de bouche, reprographie, voyage,...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	Direction des Moyens Généraux DSITAE
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	Évolution des consommations
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La mise en place requiert une volonté affichée du Secrétariat Général, une prise de conscience et de la motivation de la part des agents.

## ACTION 11

# Organiser le suivi des consommations par direction (papiers, fournitures, reprographie, impression...)

<b>Description :</b>	Il s'agit d'établir dans quel domaine, des économies de ressources peuvent être réalisées. Pour cela une analyse quantifiée des consommations par direction est nécessaire. Elle est à mettre en corrélation avec une estimation des besoins par activité. Par ailleurs, un tel suivi permettra d'évaluer les actions mises en œuvre pour optimiser les consommations.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % des consommations suivies par services
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	Direction des Moyens Généraux Services gérant des marchés transversaux
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des consommations suivies par services
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La mise en place de l'action requiert l'évolution et l'harmonisation des outils de suivi des commandes élaborées par les moyens généraux et les services ayant en charge des marchés transversaux. Les données sur les commandes sont souvent globalisés. Une volonté affichée du Secrétariat Général, une prise de conscience et de la motivation de la part des agents est nécessaire.



## ACTION 12

# Informier et former les services sur des pratiques durables par des gestes simples

<b>Description :</b>	L'application par tous de gestes simples permet de réduire significativement la consommation de papier : impression recto/verso, impression de plusieurs copies par page, numérisation de document et archivage informatique, utilisation de police économe en encre... Encore faut-il être informé des possibilités existantes et d'en connaître le mode d'emploi.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Communication
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine DSITAE
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	
<b>Indicateur de suivi :</b>	Évolution des consommations de papier, de consommables, d'énergie, d'eau, etc.
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La mise en place d'un suivi différencié des consommations par direction est nécessaire.

## ACTION 13

# Paramétrer systématiquement les imprimantes en Recto/Verso par défaut

<b>Description :</b>	L'ensemble des copieurs installés en 2010 ont été paramétrés systématiquement en impression Recto/Verso par défaut. De la même façon cette mesure est à étendre aux imprimantes mises en partage sur les plateaux.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % des imprimantes en partage paramétrées en impression Recto/Verso
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	tous les services
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des plateaux concernés
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Les référents copieurs avec l'appui de la DSITAE changent les fonctions des imprimantes. Une note d'explication est à réaliser et à transmettre à tous les référents. L'appui en direct aux référents ainsi qu'un dispositif permettant de suivre la mise en place de l'action est à prévoir. La disponibilité de la DSITAE est nécessaire.



## ACTION 14

# Poursuivre la démarche de dématérialisation des procédures et des documents

<b>Description :</b>	Une démarche transversale a été mise en place par le Secrétariat Général pour la numérisation des documents et la dématérialisation des procédures. Diverses actions sont attendues ou d'ores et déjà mise en place concernant les marchés publics, l'organisation des séances communautaires, l'échange et le transfert de documents dans les services (factures, notes de frais, demandes de salle de réunion, voiture, ordres de mission, commandes auprès des moyens généraux).
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	DSITAE, RH...
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Une prise de conscience, une volonté affichée de la part du Comité de Direction est du Conseil Communautaire est nécessaire. La mise en œuvre de l'action suppose l'évolution des pratiques professionnelles et des comportements de chacun.

## ACTION 15

# Mise en œuvre d'un serveur de fax dans les directions

<b>Description :</b>	Les fax sont remplacés progressivement par un serveur qui permet de recevoir et d'envoyer des messages télécopiés par une boîte mail. Ainsi, des économies de papier importantes sont réalisées : l'impression n'est plus nécessaire pour l'envoi du fax, l'accusé de réception. Les fax indésirables (publicités) ne sont plus imprimés...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % des fax remplacés
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% de services équipés
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



**ACTION 16****Poursuivre une réflexion sur la stratégie de communication : supports, nombre, format et type de supports...**

<b>Description :</b>	Un marché a été passé en 2010 avec l'agence PUBLICIS pour définir une stratégie de communication. L'intégration d'un volet développement durable est envisagée.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général, Direction de la Communication
<b>Partenaires :</b>	
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

**ACTION 17****Suppression progressive des imprimantes individuelles**

<b>Description :</b>	Le partage des moyens d'impression permet de réaliser des économies de matériels et donc de cartouches d'imprimantes, mais aussi de papier. En effet, imprimer et récupérer son impression demande un effort un peu plus important de la part de l'utilisateur. Depuis plusieurs années, les imprimantes individuelles défectueuses ne sont plus remplacées.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre d'imprimantes individuelles supprimées/nombre d'imprimantes individuelles total
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Le changement des habitudes de travail est nécessaire. La mise en place de l'action requiert une prise de conscience de chaque utilisateur.



## ACTION 18

# Virtualisation des serveurs informatiques

**Description :** Les serveurs utilisés à la CPA sont progressivement dématérialisés. Cela permet de limiter la consommation électrique et évite l'achat de matériel.

**Objectifs quantifiés :** Pas d'objectifs quantifiés

**Porteur :** DSITAE

**Partenaires :** —

**État d'avancement :** En cours

**Échéancier :** 2010 -2015

**Indicateur de suivi :** À préciser

**Niveau de complexité :** À préciser

**Besoins/Contraintes :** À préciser

## ACTION 19

# Mise en œuvre de la téléphonie par Ip, reprise des matériels obsolètes

**Description :** À préciser

**Objectifs quantifiés :** À préciser

**Porteur :** DSITAE

**Partenaires :** -

**État d'avancement :** À préciser

**Échéancier :** 2010

**Indicateur de suivi :** À préciser

**Niveau de complexité :** À préciser

**Besoins/Contraintes :** À préciser



## ACTION 20

# Repenser le parc des imprimantes en tenant compte de l'ensemble des matériels installés tels que copieurs et traceurs

<b>Description :</b>	À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	2010
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

## ACTION 21

# Réduire l'impact de l'impression des documents

<b>Description :</b>	Utiliser, via une « charte de correspondance » destinée à la mise en forme des courriers, rapports, délibération,... une mise en page et une police qui permette de faire des économies d'encre, et de papier...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication DSITAE
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



## ACTION 22

## Rappeler des consignes de tri

<b>Description :</b>	Depuis 2007, l'opération "Corbeille Bleue" est lancée à la CPA. L'ensemble des agents a été informé de l'objectif de l'opération et des consignes de tri. Afin de maintenir la mobilisation, un rappel s'avère aujourd'hui nécessaire. À l'heure des premiers bilans, il s'agira par ailleurs, de répondre aux interrogations, de faire un point sur les contraintes rencontrées, voire de répondre aux critiques formulées par les utilisateurs.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Collecte des Déchets Ménagers
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des agents appliquant les consignes de tri
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Disponibilité de la Direction de la Collecte

## ACTION 23

## Assurer un suivi du marché d'entretien des locaux concernant le tri des papiers

<b>Description :</b>	Il s'agit de vérifier que le papier trier dans le cadre de l'opération « Corbeille Bleue », soit bien dissocié des autres déchets au moment de la collecte par les agents d'entretien.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100% des papiers triés non remélangés
<b>Porteur :</b>	Direction des Moyens Généraux
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des papiers triés non remélangés
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Les mesures de suivi prévues dans le marché de nettoyage sont à mettre en œuvre. Une information du personnel de la société de nettoyage, ainsi que la mise en place d'outils favorisant la remontée de l'information en cas de problème ("SOS entretien") sont à prévoir. La disponibilité de la Direction des Moyens Généraux est nécessaire.



## ACTION 24

# Évaluer le ratio papier jeté/papier collecté

<b>Description :</b>	Mettre en place un plateau test permettant d'évaluer la quantité de papier jeté (papier consommé + courrier arrivé - courrier départ), et de la quantité de papier collecté. Établir une méthodologie pour déployer l'évaluation sur l'ensemble des plateaux.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Pas d'objectifs quantifiés
<b>Porteur :</b>	Direction de la Collecte des Déchets
<b>Partenaires :</b>	Direction des Moyens Généraux Service Écologie Urbaine
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Disponibilité de la Direction de la Collecte des Déchets

## ACTION 25

# Prévenir la production de déchets

<b>Description :</b>	Plan de prévention des déchets ménagers
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Collecte des déchets Ménagers
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



## ACTION 26

# Élargir la collecte sélective aux emballages dans les bureaux

<b>Description :</b>	La collecte sélective des déchets est mise en place pour le papier depuis 2007. Le but de cette action est d'élargir le tri sélectif aux bouteilles et aux emballages produits dans les cuisines des services. Pour cela, il s'agit de réaliser une carte des Point d'Apport Volontaire à proximité des sites de la CPA. Les consignes de tri concernant les emballages seront également diffuseurs. Des sacs ou des caissettes seront mis à disposition sur chaque plateau. Chaque semaine, il sera demandé à un agent volontaire « capitaine de tri », de porter les emballages dans un Point d'Apport Volontaire.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	Direction de la Collecte des Déchets
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% de plateau participant à la démarche
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La mobilisation des agents est nécessaire.

## ACTION 27

# Communiquer sur la qualité de l'eau du robinet

<b>Description :</b>	L'eau du robinet sur la ville d'Aix Provence provient de la Durance. Sa qualité sanitaire est bonne. Le but de cette action est d'obtenir une analyse qualitative de l'eau du robinet et de communiquer sur les résultats afin d'inciter les agents à limiter la consommation d'eau en bouteille au profit de l'eau du robinet.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication Service des Piscines
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Le Service des Piscines a réalisé une analyse de l'eau du robinet sur les communes du Pays d'Aix équipées d'une piscine. Les résultats de ces analyses sont à exploiter



## ACTION 28

# Généraliser l'utilisation de carafes et de verres non jetables

<b>Description :</b>	Afin de limiter la production de déchets, il est préférable de privilégier autant que possible l'utilisation de l'eau du robinet, de carafes et de verres non jetables pour l'usage courant et pour les réunions techniques.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	50 % des directions utilisant des carafes et des verres non jetables
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	% de directions utilisant des carafes et des verres non jetables
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La sensibilisation et la mobilisation des encadrants et des agents sont nécessaires. Lorsque l'utilisation de vaisselle est impossible, utiliser des grandes bouteilles et gobelets en matière recyclée.

## ACTION 29

# Limiter les impressions d'aplats et de photos

<b>Description :</b>	L'impression de visuels nécessite de grande quantité d'encre. Il s'agit de sensibiliser les agents sur l'impact du graphisme des documents sur l'impression.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Communication
<b>Partenaires :</b>	Service Écologie Urbaine
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



## ACTION 30

# Vérifier la performance du tri des déchets électroniques

<b>Description :</b>	La collecte des déchets électronique est actuellement mise en place. Il s'agit d'obtenir le ratio quantité de consommables DEEE collectée/quantité consommée.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Pas d'objectifs quantifiés
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de matériels collectés
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

## ACTION 31

# Donner une seconde vie aux équipements électriques et électroniques

<b>Description :</b>	Afin d'allonger la durée de vie du matériel informatique, il s'agit de collecter le matériel informatique lors du renouvellement des équipements, de le réparer si nécessaire et de le mettre à disposition du Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix ou d'autres organisations associatives.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Pas d'objectifs quantifiés
<b>Porteur :</b>	DSITAE
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 32****Acquérir des véhicules électriques ou des véhicules moins polluants**

<b>Description :</b>	Dans le cadre de sa politique de renouvellement des véhicules la CPA prévoit d'acquérir des véhicules électriques ou moins polluants.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	50% du renouvellement (4 à 6 véhicules par an)
<b>Porteur :</b>	Direction des Moyens Généraux
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% du nombre de véhicules électriques dans le parc
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	dans le cadre du plan véhicule électrique, budget disponible nécessaire.

**ACTION 33****Installer les bornes de recharge des véhicules électriques sur les lieux de stationnement CPA**

<b>Description :</b>	À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	36 points de recharges sur les équipements CPA
<b>Porteur :</b>	Direction Gestion du Patrimoine Bâti
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de bornes
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 34****Des propositions d'actions concrètes sont attendues dans le cadre du PDE : optimisation des trajets domicile/travail, trajets professionnels**

<b>Description :</b>	Sera rédigé au moment du lancement du PDE
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	
<b>Partenaires :</b>	
<b>État d'avancement :</b>	
<b>Échéancier :</b>	
<b>Indicateur de suivi :</b>	
<b>Niveau de complexité :</b>	
<b>Besoins/Contraintes :</b>	

**ACTION 35****Acheter des pneus « basse consommation »**

<b>Description :</b>	Afin de limiter les consommations de carburants, les véhicules légers du parc CPA seront progressivement équipés de pneus à basse résistance au roulement permettant de réduire les émissions de CO2 de 7g/km.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction des Moyens Généraux
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 -2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nbre de véhicules équipés
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 36****Proposer des formations à l'éco-conduite et aux risques routiers**

<b>Description :</b>	Il s'agit d'une journée de formation pour les chauffeurs PL et pour des conducteurs VL ciblés en fonction de l'importance de leurs déplacements professionnels.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	40 chauffeurs PL - 50 conducteurs VL
<b>Porteur :</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	En Cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre d'agents participants
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Mobilisation des agents concernés et des encadrants nécessaires.

**ACTION 37****Généraliser le suivi des consommations par type de carburant, et par véhicules**

<b>Description :</b>	Mettre en place un tableau de bord permettant d'harmoniser le suivi des consommations de carburants par véhicule.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction des Moyens Généraux Direction de la Collecte des Déchets
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	Consommation de carburant en litre/an/véhicule
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 38****Restreindre les voyages professionnels en avion  
et favoriser les déplacements en train**

<b>Description :</b>	Les déplacements en avion sont peu courants à la Communauté du Pays d'Aix mais représente une part importante des émissions de CO2. Il s'agit de limiter autant que possible le recours à ce mode de déplacement
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	Secrétariat Général
<b>Partenaires :</b>	Direction des Moyens Généraux
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Mobilisation des élus nécessaires.



**ACTION 39****Sensibiliser les agents aux « bons gestes » permettant de réaliser des économies d'énergie**

<b>Description :</b>	En 2007, le « Défi Énergie » a permis d'économiser 16 % d'électricité sur le site du Quatuor. Une animation par plateau avait été mise en place pour promouvoir les bons gestes en matière d'économie d'énergie sur l'éclairage, le chauffage, la climatisation, l'utilisation du matériel informatique. Sans mettre en œuvre de nouveaux moyens conséquents en terme d'animation, une piqûre de rappel sur ce sujet est aujourd'hui nécessaire. Elle pourra prendre la forme d'un guide à diffuser sur intranet, de supports visuels à afficher aux endroits stratégiques : à proximité des interrupteurs, photocopieuses, éclairage salle de réunion et lieux communs...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	Service Écologie Urbaine, service énergie
<b>Partenaires :</b>	DSITAE Direction de la Communication
<b>État d'avancement :</b>	Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des agents en mesure de restituer l'information sur les économies d'énergie
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Le Service Énergie ne dispose pas des moyens pour animer la démarche. Sa disponibilité est requise.



## ACTION 40

## Obtention de Certificats d'Économie d'Énergie

<b>Description :</b>	Dans le cadre d'actions menées par la CPA ayant pour effet la réalisation d'économies d'énergie, des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) validés et délivrés par la DREAL sont recueillis par le Service Énergie sur la base d'opérations standards ou spécifiques. Ils sont revendus aux fournisseurs d'énergie. L'argent obtenu est réinvesti dans des opérations de maîtrise de l'énergie. Les actions éligibles à l'obtention d'un CEE concernent des domaines aussi diversifiés que la rénovation des bâtiments, l'installation de panneaux solaires thermiques, l'installation de chaudières bois, la rénovation des bâtiments avec l'isolation thermique, la gestion des véhicules et des consommations de carburants : avec l'achat de « pneus verts » et la mise en place de formation à l'Éco Conduite, la mise en place de limitations de vitesse sur les voies communales ou communautaires, les bio carburants, l'éclairage performant, la création de parcs relais, la mise en place d'un Plan de Déplacement de l'Entreprise, la mise en place du covoiturage, les transports en commun...
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % des CEE identifiés et déposés sur l'ensemble des projets éligibles
<b>Porteur :</b>	Service Énergie
<b>Partenaires :</b>	Les services porteurs d'actions éligibles : Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Direction de la Gestion des Patrimoine Bâti Pôle infrastructure et Déplacements Pôle PDE - PDU Direction Environnement ...
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des CEE identifiés et déposés sur l'ensemble des projets éligibles
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	La mise en œuvre de l'action nécessite la pérennisation d'un poste au sein du Service Énergie.



**ACTION 41****Développer le suivi des consommations d'énergie**

<b>Description :</b>	Il s'agit d'harmoniser le contenu des tableaux de bord utilisés par la Direction de la Gestion du Patrimoine Bâti. Le suivi concernant les consommations d'électricité sur des sites pilotes, est à étendre à l'ensemble des sites occupés par les services de la CPA et aux autres sources d'énergie utilisées (gaz notamment).
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction de la Gestion du Patrimoine Bâti
<b>Partenaires :</b>	Service Énergie
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Nécessite un poste supplémentaire ou le recours à un prestataire extérieur.

**ACTION 42****Améliorer le suivi des consommations par postes : climatisation, chauffage, eau chaude sanitaire, éclairages**

<b>Description :</b>	Le suivi des consommations électrique actuelles ne prend pas en compte les dépenses énergétiques par poste de consommation : chauffage, climatisation, éclairage, utilisation du matériel informatique. Il s'agit d'établir une méthodologie reproductible sur l'ensemble des sites permettant la mesure et / ou l'évaluation des consommations par poste de consommation.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	À préciser
<b>Partenaires :</b>	Service Énergie
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	—
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	Difficile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 43****Réutiliser l'eau des piscines (déchlorée) pour l'arrosage des espaces verts ou le nettoyage urbain**

**Description :** La valorisation de l'eau déchlorée des piscines est à effectuer dans le cadre des opérations de vidange. Il peut s'agir d'actions ponctuelles (vidange semestrielle) ou permanentes (eau de débordement quotidienne) ?

**Objectifs quantifiés :** Sera défini chaque année  
**Porteur :** Service des Piscines  
**Partenaires :** À préciser  
**État d'avancement :** À préciser  
**Échéancier :** À préciser  
**Indicateur de suivi :** À préciser  
**Niveau de complexité :** Coût des travaux à réaliser.  
**Besoins/Contraintes :** À préciser

**ACTION 44****Suivi des consommations d'eau, d'énergie et de produits utilisés sur l'ensemble des piscines de la CPA**

**Description :** À préciser  
**Objectifs quantifiés :** À préciser  
**Porteur :** Service des Piscines  
**Partenaires :** À préciser  
**État d'avancement :** En cours  
**Échéancier :** 2010 - 2015  
**Indicateur de suivi :** À préciser  
**Niveau de complexité :** À préciser  
**Besoins/Contraintes :** À préciser



**ACTION 45****Mise en place d'une veille technique  
développement durable**

<b>Description :</b>	À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	À préciser
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

**ACTION 46****Plan pluriannuel d'investissement pour la rénovation  
des piscines**

<b>Description :</b>	Amélioration de la performance thermique des bâtiments (isolation) et du traitement et de la consommation de l'eau. (Mise en place d'équipements économes en eau et en énergie : détecteurs de présence et interrupteurs crépusculaires pour l'éclairage. Néons THR et équipement <b>des ce</b> )
<b>Objectifs quantifiés :</b>	
<b>Porteur :</b>	Service Piscines, Direction Gestion du Patrimoine Bâti
<b>Partenaires :</b>	
<b>État d'avancement :</b>	En Cours
<b>Échéancier :</b>	2010-2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	Baisse des consommations d'eau et d'énergie
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	



**ACTION 47****Utilisation de source d'énergie renouvelable :  
chaudières à bois, programme solaire**

<b>Description :</b>	Piscines de Vitrolles et TRETTS équipées de moquette solaire - Piscines de Lambesc, Yves Blanc, Plein Ciel, Bouc Bel Air, Quartier Sud équipées de panneaux solaires pour le chauffage de l'eau chaude sanitaire. Chaufferie bois/gaz sur la piscine du Puy-Sainte-Réparate. Chaufferie bois sur la future piscine de Fuveau.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service Piscines, Direction Gestion du Patrimoine Bâti
<b>Partenaires :</b>	SE, Service de la Maîtrise d'ouvrage
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	À préciser
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

**ACTION 48****Optimisation des consommations d'eau, d'énergie  
et de produits sanitaires dans le cadre des opérations  
de maintenance**

<b>Description :</b>	Mise en place de centrales d'hygiène et de nettoyage, d'enrouleur et de pistolet d'arrêt, de dévidoir à petites sections, renouvellement des médias filtrant (utilisation de la poudre de verre sur la piscine des Pennes Mirabeau). Formation et sensibilisation du personnel à l'optimisation des consommations.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	À préciser
<b>État d'avancement :</b>	À préciser
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des piscines appliquant les mesures
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 49****Campagne permanente de recherche et de réparation des fuites**

<b>Description :</b>	Mise en place d'un système d'alerte. Campagne d'études lancée sur l'ensemble des piscines. <b>À préciser</b>
<b>Objectifs quantifiés :</b>	<b>À préciser</b>
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	<b>À préciser</b>
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	<b>À préciser</b>
<b>Niveau de complexité :</b>	<b>À préciser</b>
<b>Besoins/Contraintes :</b>	<b>À préciser</b>

**ACTION 50****Analyse de la qualité de l'eau dans les piscines**

<b>Description :</b>	Analyse des composants toxiques dans l'eau potable des communes équipées d'une piscine. Exploitation des résultats effectuée sur la part des composants faisant l'objet d'une normalisation
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100% des résultats de l'étude exploitée
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	<b>À préciser</b>
<b>État d'avancement :</b>	EC
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des résultats de l'étude exploitée
<b>Niveau de complexité :</b>	Exploitation
<b>Besoins/Contraintes :</b>	<b>À préciser</b>



**ACTION 51****Collecte des emballages vides des produits sanitaires**

<b>Description :</b>	À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100% des emballages à collecter séparément
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	% des résultats de l'étude exploitée
<b>État d'avancement :</b>	En cours
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2015
<b>Indicateur de suivi :</b>	% d'emballages de produits sanitaires collectés
<b>Niveau de complexité :</b>	Moyen
<b>Besoins/Contraintes :</b>	Implication des chefs de magasins nécessaire

**ACTION 52****Collecte des déchets des espaces verts**

<b>Description :</b>	À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	À préciser
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des piscines équipées
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 53****Mise en place d'une gestion centralisée automatisée ou commandée à distance**

<b>Description :</b>	Système de mesures et d'alarme déclenchant les opérations de maintenance et de réglage. À préciser
<b>Objectifs quantifiés :</b>	À préciser
<b>Porteur :</b>	Direction Gestion du Patrimoine Bâti, Service des Piscines
<b>Partenaires :</b>	À préciser
<b>État d'avancement :</b>	À programmer
<b>Échéancier :</b>	À préciser
<b>Indicateur de suivi :</b>	% des piscines équipées
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

**ACTION 54****Pose de panneaux solaires pour l'eau chaude sanitaire du CFA**

<b>Description :</b>	Le CFA du Pays d'Aix va réaliser en 2010 une extension de ses locaux techniques (garages, aire de lavage, stockage pour les ateliers pédagogiques de la filière « automobile »). Dans le cadre d'une démarche de Développement Durable, il a été décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur les garages
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Surface des panneaux 350 m <sup>2</sup> Puissance de l'installation 46 KW Type d'installation panneaux photovoltaïques Suntech SPT 185 Production totale 53 690 Wh / an Économies de CO2 8 tonnes / an
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	Direction Gestion du Patrimoine Bâti
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2012 - 2013
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de m <sup>2</sup> de panneaux posés
<b>Niveau de complexité :</b>	À préciser
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser



**ACTION 55****Pose de collecteurs d'eaux pluviales**

<b>Description :</b>	Toutes les descentes d'eaux pluviales des bâtiments sont actuellement reliées au réseau EP. Pour l'arrosage manuel des pelouses, bacs à fleurs, arbustes, trois réservoirs vont être installés pour recueil des eaux de pluie avec l'appareillage de pompage 3 réservoirs posés
<b>Objectifs quantifiés :</b>	3 réservoirs posés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Volume d'eau récupéré
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	À préciser

**ACTION 56****Pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs**

<b>Description :</b>	Le CFA du Pays d'Aix dispose d'un chauffage central équipé de radiateurs dans chaque pièce. Le recensement effectué prévoit le remplacement des actuels robinets par 82 robinets thermostatiques.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	82 robinets modifiés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	Direction Gestion du Patrimoine Bâti
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 - 2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nbre de robinets changés
<b>Niveau de complexité :</b>	Facile
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



**ACTION 57****Pose de doubles chasses d'eau dans tous les WC**

<b>Description :</b>	Toutes les toilettes de l'établissement sont équipées de chasses d'eau qui consomment beaucoup d'eau. Le recensement effectué prévoit l'équipement de 11 WC avec une double chasse qui réduirait de façon conséquente le volume débité.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	11 WC équipés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	Direction des Bâtiments
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2012
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de WC équipés
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—

**ACTION 58****Pose de mitigeurs sur tous les points de distribution d'eau**

<b>Description :</b>	Dans l'enceinte de l'établissement, toute la distribution en eau sanitaire s'effectue au moyen de simples robinets mélangeurs d'eau chaude et froide, qui génère des surcroits de consommation. Le recensement effectué prévoit l'équipement de 30 mitigeurs pour réduire les volumes débités.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	30 mitigeurs installés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2012
<b>Indicateur de suivi :</b>	Nombre de mitigeurs installés
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	L'installation sera réalisée par l'agent d'entretien du CFA.



**ACTION 59****Installation de minuteries dans tous les espaces communs**

<b>Description :</b>	Tous les couloirs, salles de classe de l'établissement restent trop souvent allumés en permanence, tous les appareillages fonctionnant avec de simples interrupteurs. Il est envisagé d'équiper tous ces lieux, de minuteries, horloges et autres systèmes éteignant les lieux à des moments déterminés (nuit, hors périodes, etc.).
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Une étude va être menée pour déterminer les matériels et équipements à installer.
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2014
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—

**ACTION 60****Installation de conteneurs pour le tri sélectif**

<b>Description :</b>	Actuellement, le CFA produit plusieurs tonnes de déchets par mois. La grande majorité d'entre eux est évacuée dans les conteneurs de déchets ménagers. En s'engageant dans une démarche de tri sélectif, le CFA devra se doter de 3 colonnes de tri (bleue pour le papier, jaune pour les emballages et verte pour le verre) afin de stocker les déchets triés dans les différents bâtiments du CFA.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	2 colonnes de tri
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	Direction des collectes
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2013
<b>Indicateur de suivi :</b>	Volume de déchets collectés
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



**ACTION 61****Installation d'un composteur pour les végétaux et déchets alimentaires**

<b>Description :</b>	Les bâtiments du CFA sont entourés d'espaces verts dont l'entretien produit des déchets biodégradables. Les métiers de la restauration et le métier de fleuriste sont également à l'origine de tels déchets.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Aussi il est envisagé d'équiper le CFA de 4 composteurs végétaux de manière à réutiliser ces produits une fois dégradés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Volume de déchets collectés
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—

**ACTION 62****Entretien des pelouses avec des produits naturels**

<b>Description :</b>	Actuellement, les pelouses du CFA sont essentiellement entretenues avec des produits chimiques. L'usage généralisé des pesticides et des engrais chimiques aboutit à des pelouses très pauvres au niveau écologique. On envisage l'achat de produits d'entretien écologiques pour l'ensemble des espaces verts.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	—
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 à 2014
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



## ACTION 63

## Installation d'une ou plusieurs ruches pour les abeilles

<b>Description :</b>	L'apiculture est un univers passionnant. La découverte de l'apiculture et son apprentissage, apportent une connaissance supplémentaire de la nature, car il faut suivre sa ruche tout au long des saisons et observer; Les abeilles sont indispensables à la pollinisation de tous les arbres fruitiers, de tous les végétaux que ce soit pour la production de légumes, de fruits ou tout simplement pour la reproduction de leurs espèces. Les abeilles sont en danger. Participer à leur sauvegarde est un grand service à la planète, tout en devenant une véritable passion. Les abeilles sont très sensibles à l'environnement. Aussi, les alentours de l'établissement sont très importants. Notre objectif est de participer au rétablissement de la biodiversité.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	Dans un premier temps, nous proposons d'installer trois ruches et de les faire vivre avec une association d'apiculteurs en respectant la législation qui s'applique à cette activité.
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2013
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—

## ACTION 64

Aménagement d'un jardin de 100 m<sup>2</sup> avec plantes aromatiques

<b>Description :</b>	Le CFA du Pays d'Aix dispose d'un restaurant d'application qui proposera à court terme des plats « Bio » à ses menus. Devant l'entrée du Restaurant il existe un espace vert pour lequel nous souhaitons réserver environ 100 m <sup>2</sup> à la création d'un jardin aromatique comportant principalement des plantes et herbes provençales (sarriette, thym, romarin, sauge, laurier-sauce...).Les services du CFA en assureront la mise en œuvre et l'entretien sachant que l'arrosage automatique existant sera modernisé et équipé d'un système limitant la consommation d'eau.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 m <sup>2</sup> de jardin
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



**ACTION 65****Achat de produits locaux (viandes, poissons et légumes)**

<b>Description :</b>	Le restaurant d'application est un acteur essentiel au CFA. Il propose des produits de qualité aux apprentis et aux clients qui viennent de l'extérieur. L'idée serait de favoriser au maximum les producteurs locaux bénéficiant si possible de l'appellation « BIO ». Cependant l'accent serait mis sur la proximité des produits afin de favoriser et d'enseigner aux élèves l'importance d'utiliser des produits de notre région pour diminuer les émissions de CO2. L'APAV serait une solution intéressante qui n'engendrerait quasiment pas de surcoût. Les professeurs s'adapteraient en fonction des légumes reçus (de saison).
<b>Objectifs quantifiés :</b>	80% de produits locaux
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	Terre de Provence
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011
<b>Indicateur de suivi :</b>	Volume de produits locaux achetés
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



**ACTION 66****Création de menus « Bio »****Description :**

Le Restaurant d'Application s'ouvre au public durant toute l'année scolaire du mardi au vendredi.

Les Professeurs en cuisine et en salle préparent des menus conformément aux référentiels de formation pour donner aux jeunes apprentis leurs meilleures chances de réussite aux examens.

Il est envisagé d'enrichir cette carte de plats « Bio » confectionnés à partir d'ingrédients ayant un label et de produits issus du terroir.

Outre l'aspect pédagogique pour les élèves, il ne fait aucun doute que cette initiative sera appréciée par les clients.

Il en sera de même pour l'atelier « Boulangerie » qui confectionnera des pains et viennoiseries biologiques pour inculquer aux élèves les vertus des produits naturels.

Le Restaurant d'Application va également proposer plusieurs de ces vins bio sur la carte « terre de Provence ».

Outre cette mise en valeur du terroir provençal, l'accent sera mis sur des vins « Bio » que de nombreux viticulteurs produisent à partir de cépages scrupuleusement sélectionnés.

Il sera proposé un choix de 3 bouteilles de vin BIO

**Objectifs quantifiés :**

—

**Porteur :**

Centre de Formation des Apprentis

**Partenaires :**

—

**État d'avancement :**

Action Programmée

**Échéancier :**

2010 à 2014

**Indicateur de suivi :**

% de plats bio achetés par les clients

**Niveau de complexité :**

—

**Besoins/Contraintes :**

—



**ACTION 67****Utilisation de papier recyclable pour tous les documents**

<b>Description :</b>	Le CFA utilise 5 tonnes de papier par an tant pour la partie administrative que pour les documents pédagogiques. Même si ce volume de papier peut être limité grâce à l'équipement de vidéoprojecteurs, son utilisation restera conséquente. Il est donc envisagé de commander systématiquement du papier recyclé afin de limiter l'impact écologique de la consommation de papier du CFA.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % de papier recyclé
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 à 2014
<b>Indicateur de suivi :</b>	% de papier recyclé acheté
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—

**ACTION 68****Bacs récupérateurs d'huiles, aérosols, batteries**

<b>Description :</b>	Actuellement les bidons d'huiles, aérosols et batteries vides et usagés sont stockés dans des bacs non étanches, et non équipés de bacs de rétention, ainsi qu'aucune signalétique d'information sur la nature des produits stockés et sur le respect des règles environnementales. Aujourd'hui les différents produits aérosols sont stockés dans un bac en plastique non sécurisé. Il est envisagé la mise en place de nouveaux conteneurs de récupération d'huile moteur et bidons usagés. Ces conteneurs entièrement métalliques sont équipés d'une double cuve de rétention conforme à la norme pour le stockage des bidons vides et le stockage des huiles usagées séparément. Ils devront être associés à des panneaux signalant précisément leur utilité environnementale et le contenu de ces réceptacles.
<b>Objectifs quantifiés :</b>	100 % de déchets dangereux récupérés
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2011- 2013
<b>Indicateur de suivi :</b>	Volume récupéré / volume acheté
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—



## ACTION 69

## Acquisition de véhicules électriques pour la formation des apprentis

**Description :**

Le CFA du Pays d'Aix souhaite développer, promouvoir et former les nouvelles générations à l'utilisation d'énergies renouvelables dans le domaine automobile. Les véhicules hybrides et électriques connaissant un développement croissant, le CFA souhaite d'acquérir un véhicule hybride et/ ou électrique pour pouvoir assurer la formation des apprentis à ces nouvelles technologies.

Cette évolution nécessite :

- l'acquisition d'un véhicule hybride et / ou électrique ;
- la formation du personnel enseignant ;
- l'acquisition des supports de formation et la documentation technique correspondant aux véhicules ;
- plus généralement, la sensibilisation et la formation aux nouvelles énergies et à leurs applications, se feront en mettant les apprentis au cœur de projet pédagogiques.

La mise en place ces projets nécessite :

- la formation du personnel enseignant ;
- les supports pédagogiques pour l'élaboration des projets transversaux (interdisciplinaires) ;
- la documentation et ressources pédagogiques, la documentation technique ;
- les affiches et brochures de sensibilisations ;
- la vidéo de sensibilisation ;
- des panneaux d'affichage basse consommation.

**Objectifs quantifiés :**
**Porteur :**

Centre de Formation des Apprentis

**Partenaires :**

—

**État d'avancement :**

Action Programmée

**Échéancier :**

2014

**Indicateur de suivi :**

—

**Niveau de complexité :**

—

**Besoins/Contraintes :**

—



**ACTION 70****Usage de produits d'entretien naturels****Description :**

Le CFA est fréquenté par un millier d'élèves et par 80 employés durant les dix mois de l'année.

C'est dire que toutes les parties communes, salles de classe, etc., de l'établissement doivent être régulièrement entretenues.

Le ménage est effectué à la fois par une entreprise et du personnel en régie.

Dans ce cadre, il va être demandé d'utiliser des produits naturels, écologiques respectant l'Écolabel Européen.

Les produits concernés sont :

- les liquides vaisselles ;
- les nettoyants universels (hors produits détartrants, désinfectants et produits pour fosse septique) et pour sanitaires ;
- les détergents pour lave-vaisselle ;
- les détergents textiles ;
- et les produits de nettoyage (nettoyants pour vitres, nettoyants prêts à l'emploi).

**Objectifs quantifiés :**

100% des produits labellisés

**Porteur :**

Centre de Formation des Apprentis

**Partenaires :**

—

**État d'avancement :**

Action Programmée

**Échéancier :**

2010 à 2014

**Indicateur de suivi :**

% de produits labellisés

**Niveau de complexité :**

—

**Besoins/Contraintes :**

—



## ACTION 71

# Développement de tous les échanges en ligne pour économies de papier

<b>Description :</b>	<p>Le CFA compte 30 salariés, professeurs, surveillants, personnels administratifs, qui disposent tous d'un poste « Informatique ».</p> <p>Dans ce cadre, ils peuvent :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– échanger en intranet et par internet ;</li><li>– des courriers sont également établis avec tous ses partenaires (CPA, Région, Inspection Académique, etc.)</li></ul> <p>Plutôt que d'utiliser du papier un effort tout particulier va être fait pour des échanges en ligne pour réduire de façon très significative la consommation de papier et le volume d'archives.</p>
<b>Objectifs quantifiés :</b>	—
<b>Porteur :</b>	Centre de Formation des Apprentis
<b>Partenaires :</b>	—
<b>État d'avancement :</b>	Action Programmée
<b>Échéancier :</b>	2010 à 2014
<b>Indicateur de suivi :</b>	—
<b>Niveau de complexité :</b>	—
<b>Besoins/Contraintes :</b>	—







## LES ACTIONS MISES EN PLACE DANS LE CADRE DU TROPHÉE DES SERVICES

Le trophée des services a été mis en place en 2010 pour valoriser les initiatives des services sur le développement durable.

Sept équipes se sont engagées pour un total de 85 agents moteurs entraînant derrière eux des services importants (130 agents des piscines, 1000 apprentis du CPA, 40 chauffeurs de bennes).

- Les ressources humaines
- La communication
- L'eau
- La collecte
- Les piscines
- Le traitement des déchets



**Trophée des services**  
**Les Equipes engagées**



# TROPHÉE ER'A 2010

## LES 7 ÉQUIPES ENGAGÉES



### Equipe CFA

- **9 AGENTS**
- **CHEF D'ÉQUIPE** : Dominique Bindler
- **THÈMES CHOISIS** : énergie, eau, déchets, éducation, bio, papier, déplacements.
- **PARTICULARITÉ** : La participation au trophée Er'A s'inscrit dans un énorme projet d'intégration du développement durable dans le fonctionnement du CFA. Derrière les 9 délégués, il y a en fait 70 agents et 1000 apprentis.



### Equipe Piscines

- **10 AGENTS**
- **CHEF D'ÉQUIPE** : Aldric SINGHER
- **THÈMES CHOISIS** : déplacements, énergie, déchets, papier et consommables, santé.
- **PARTICULARITÉ** : 10 délégués, mais toutes les piscines derrière.



### Equipe La collecte en route pour une éco conduite

- **5 AGENTS**
- **CHEF D'ÉQUIPE** : Yves LUCCIARDI
- **THÈMES CHOISIS** : énergie, pollution.
- **PARTICULARITÉ** : Tous les pôles de proximité, sauf celui de la Parade, sont représentés par leurs managers derrière lesquels 40 agents au moins sont impliqués.



# TROPHÉE ER'A 2010

## LES 7 ÉQUIPES ENGAGÉES



### Equipe Les Espères

- 10 AGENTS
- CHEF D'ÉQUIPE : Denis Alcazar
- THÈMES CHOISIS : déplacements, énergie, déchets, papier et consommables, éco conduite.



### Equipe Environnement

- 13 AGENTS
- CHEF D'ÉQUIPE : Vincent SENAME
- THÈMES CHOISIS : déplacements, énergie, déchets, papier et consommables.



### Equipe Boadès 013

- 30 AGENTS
- CHEF D'ÉQUIPE : Jean-Luc DIRAND
- THÈMES CHOISIS : énergie, déchets, papier et consommables.



### Equipe DRH

- 6 AGENTS
- CHEF D'ÉQUIPE : Joëlle REYNAUD
- THÈMES CHOISIS : énergie, papier et consommables.







# CONCLUSION

---

Sur la base d'un travail d'équipe transversale, la démarche d'Éco Responsabilité par les Agents de la Communauté du Pays d'Aix, a pu se mettre en place dans le délai de 1 an imparti.

Grâce à l'implication de nombreux services, un premier diagnostic des impacts environnementaux de la CPA a pu être mis à jour et un plan d'actions a été ébauché.

La Communauté du Pays d'Aix est maintenant engagée dans un processus d'amélioration continue visant à évaluer chaque année les actions mises en œuvre et proposer de nouveaux projets pour diminuer encore l'impact de son activité sur l'environnement.





# Charte

Vers un développement durable

ÉCO-RESPONSABILITÉ  
PAR LES AGENTS DE LA CPA

---

**Communauté du Pays d'Aix**  
Service écologie urbaine

Hôtel Boadès  
8 place Jeanne d'Arc  
CS 48868  
13626 Aix-en-Provence Cedex 1

Tél. : 04 42 91 49 53  
ecologie-urbaine@agglo-paysdaix.fr  
www.agglo-paysdaix.fr

---

Édition Décembre 2010  
Conception Biotope  
Crédit Photo couverture Frédéric Bruneau  
Rédaction : CRP Consulting – Biotope – CPA